

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087 CCP 25-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 226910. CCP 10-8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 324240, CCP 12-2715, ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—, LE NUMÉRO: 30 ct. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

## Le contrôle et la distribution des médicaments en Suisse

Le médicament joue un très grand rôle dans le monde actuel et ce rôle augmentera sans doute encore. L'homme moderne d'abord supporte difficilement la souffrance et absorbe volontiers un remède quelconque s'il pense que ce dernier le soulagera. En second lieu, le nombre de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population augmente; or, ces personnes ne peuvent se maintenir en bonne santé que grâce à une médication plus ou moins constante.

Nous savons tous que le médicament est une substance dangereuse. Comme chacun devra, tôt ou tard, en faire usage, il est essentiel pour tous que la mise sur le marché des médicaments et leur vente soient entourées des meilleures garanties. Le but du présent article est d'exposer les principes et le fonctionnement du système.

### LES PRINCIPES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE

Le contrôle des médicaments incombe à l'Etat, dans le cas particulier aux cantons, qui ont créé pour exécuter cette tâche un « Office intercantonal des médicaments », dont le siège est à Berne.

Aucun médicament préparé en série ne peut être mis en vente sans avoir

été, au préalable, « enregistré » par l'office. Le terme « enregistré » a, ici, un sens particulier. Il signifie, en réalité, « contrôlé ». Ce contrôle porte d'abord sur la composition. Le médicament est analysé. Un collège d'experts se prononce ensuite sur sa valeur thérapeutique. Celui qui demande un enregistrement doit en effet préciser à quoi servira le médicament et justifier cette affirmation par la production de travaux scientifiques. Les experts examinent la valeur des preuves fournies. Si la formule leur paraît dangereuse ou faire courir de trop grands risques, ils ont le droit d'en exiger la modification ou de refuser l'enregistrement.

Le prospectus est également contrôlé pour éviter que, par des affirmations fallacieuses, il n'induisse le malade en erreur quant à l'efficacité réelle du médicament.

Lorsque tout a été reconnu en ordre, le médicament est enregistré et sa vente autorisée, à cette réserve près que l'enregistrement doit être renouvelé périodiquement.

Le contrôle a été limité à l'enregistrement pendant de nombreuses années. Récemment, il a été décidé de le compléter par un contrôle de la fabrication. Ce dernier a pour but d'assurer que le médicament enregistré est fabriqué en observant des règles précises et demeure toujours conforme aux normes déclarées lors de l'enregistrement. L'enregistrement est donc un contrôle unique qui précède l'autorisation de mise en vente. Le contrôle de fabrication est un contrôle continu de la fabrication industrielle et du stockage du médicament.

### LES PRINCIPES EN MATIÈRE DE VENTE

Les mesures qui viennent d'être décrites concernent le contrôle du médicament lui-même. Elles ne suffisent pas pour sauvegarder la santé publique et l'on considère que le médicament ne doit pas être vendu n'importe comment et par n'importe qui.

L'organisation de la vente a été conçue selon les règles suivantes: Les médicaments sont répartis en cinq « listes » A, B, C, D, E par l'Office intercantonal d'après les dangers décroissants qu'ils représentent. Ceux des listes A et B ne peuvent être achetés que dans les pharmacies et contre présentation d'une ordonnance médicale. Ces conditions sont posées pour que ce soit une personne compétente, le médecin, qui décide si le malade a ou non besoin de médicament en cause. L'intervention du pharmacien est prévue pour différents motifs. En raison de sa formation, il peut contrôler la prescription du médecin et déceler une erreur éventuelle, toujours possible. Une autre raison est que les médicaments sont souvent des produits dont la conservation nécessite des précautions spéciales ou dont la durée de validité est limitée. Le pharmacien doit connaître ces particularités et s'organiser en conséquence, ce que l'on ne pourrait exiger de n'importe quel détaillant.

La liste B est suivie de la liste C qui comprend des médicaments que le médecin peut prescrire, mais que le pharmacien a le droit de vendre même sans ordonnance. L'idée directrice à ce propos est qu'il existe des médicaments moins dangereux que ceux des listes A et B que le pharmacien doit être apte à conseiller sans qu'il soit nécessaire de faire appel au médecin pour obtenir une ordonnance. Le pharmacien joue ici un rôle important au service de la santé publique. S'il n'avait pas le droit de remettre un médicament sous sa responsabilité, il faudrait, même pour un cas clair et bénin, faire appel au médecin, ce qui compliquerait et renchérirait la guérison.

Après la liste C, nous trouvons la liste D, dont les médicaments peuvent être vendus, sans ordonnance, par les pharmaciens et les droguistes. L'intervention du pharmacien est justifiée par les mêmes considérations que pour les médicaments de la liste C.

(Suite en dernière page.)

## A PROPOS...

A la TV romande: L'engrenage. Pour une fois, je n'étais pas tout à fait d'accord avec le point de vue exprimé ici-même sur l'émission que la TV romande a consacré d'une part à la colonie pénitentiaire de Rolle, et d'autre part et surtout à celui d'une ancienne pensionnaire de cet établissement, amenée à voler à la suite de toutes sortes de circonstances (l'engrenage!), condamnée, et aujourd'hui sortie de prison et semble-t-il réintégrée dans ce qu'on appelle la « société ».

On a parlé de goût de la sensation: il m'a semblé au contraire que volontairement l'ex-prisonnière modérât ses propos, s'efforçait — maladroitement peut-être — de « faire la part des choses, et qu'elle y était encouragée d'ailleurs par celui qui menait le débat, qui de bout en bout m'a paru faire preuve de beaucoup de tact.

On a parlé également de manque d'objectivité. Bien sûr! La jeune femme a présenté un point de vue, le seul point de vue qu'elle pouvait présenter: le sien. L'« objectivité », ça n'existe pas; il suffit de considérer une carte de géographie pour s'en convaincre: à moins que ce ne soit un globe terrestre, elle est toujours faite d'un certain point de vue, et par voie de conséquences, certaines régions se trouvent nécessairement lésées. Mais dans le cas qui nous occupe, le débat qui a suivi — auquel la présence d'André Marcel (par exemple) conférerait à la fois de la tenue et beaucoup d'humanité — permettait de rectifier pour une part ce que le témoignage pouvait avoir d'unilatéral.

Reste qu'il est d'autres points de vue: celui par exemple de la directrice de l'établissement, dont on dit beaucoup de bien. Qu'on organise donc un second débat, mais qu'on ne reproche pas à la télévision une émission où elle a parfaitement rempli sa tâche.

Jeanlouis CORNUZ.

## NOUVELLES SUISSES

■ **HAPPÉES SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS.** — A Ebikon (LU), une mère et sa fille ont été happées par une voiture et projetées à quelques quarante mètres. La mère est décédée alors que la fille est grièvement blessée.

■ **LE NÉGUS A GENÈVE.** — Venant de Washington, l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, est arrivé à Genève.

■ **TUÉ PAR UN TRACTEUR.** — Près de Moudon, un tracteur attelé d'une remorque a fait plusieurs tonneaux au bas d'un talus. Le conducteur a été grièvement blessé, alors que son frère François Tombez, 13 ans, a été tué sur le coup.

■ **FONCTIONNAIRES VEVEYSANS MIEUX PAYÉS.** — La Municipalité de Vevey a demandé au Conseil communal d'accorder une revalorisation générale des salaires de 8% au personnel de la ville, ceci afin d'aligner leur statut à celui des fonctionnaires cantonaux.

■ **NOUVEAU SECRÉTAIRE DU PARTI SOCIALISTE BERNOIS.** — Un nouveau secrétaire du Parti socialiste du canton de Berne a été élu, par le Comité directeur du parti, en la personne de M. Werner Thurig, rédacteur en chef et député. M. Thurig remplacera M. Beat Lehner, qui se retire après avoir fonctionné plusieurs années comme secrétaire du Parti socialiste.

## L'inquiétude intellectuelle et la drogue

Des peines relativement clémentes ont été prononcées à l'issue de cinq procès qui ont eu lieu à Bellinzzone et à Locarno, la semaine dernière. Vingt jeunes gens, sur les nonante qui avaient été interrogés ont comparu et se sont vu infliger diverses peines allant de cinq jours à deux mois d'emprisonnement avec les sursis dans plusieurs cas. Un certain nombre d'entre eux qui n'avaient pas été traduits en justice ont été confiés à des instituts spécialisés. Après ces procès, des faits nouveaux sont apparus. C'est ainsi que l'un des prévenus a avoué avoir vendu plus de drogue que les enquêteurs avaient supposé. Un autre a déclaré qu'il s'était laissé entraîner à prendre des stupéfiants dans l'espoir de découvrir les causes de la mort de sa sœur, qui, partie en Angleterre en revint droguée et enceinte. Elle mourut en mettant au monde son enfant.

Les avocats ont insisté sur l'état d'âme des jeunes drogués qui sont en général tourmentés par une inquiétude intellectuelle propre aux générations actuelles et par des théories philosophiques qu'ils ont de la peine à associer aux problèmes de leur existence. La responsabilité de la société est mise en cause à l'ajouté l'un des avocats.

Par ailleurs, une nouvelle affaire va probablement entraîner l'ouverture d'une enquête. Récemment, un étu-

## De l'or pour Ludmilla



Au championnat du monde de gymnastique artistique, à Ljubljana, la Soviétique Ludmilla Turitschewa s'est attribuée deux médailles d'or. Notre photo montre la championne dans un exercice au cheval d'arçon, dans un plongeon élégant et audacieux qui vaut de l'or.

## Distribution de publications « osées » en Valais

### LES PTT PROTESTENT

La distribution dans toutes les boîtes aux lettres du Valais de prospectus belges concernant une série d'ouvrages sur la vie sexuelle suscite passablement de commentaires dans le canton. Etant donné le caractère de ce prospectus jugé obscène par certains, la distribution des dépliants a été retardée dans plusieurs régions du district de Sierre où le juge instructeur, en vertu de l'article 204 du Code pénal, a ordonné une enquête.

Si aucune interdiction formelle n'a été prononcée, le juge sierrois s'est étonné du caractère osé de ce dépliant annonçant des ouvrages contraires aux bonnes mœurs et a demandé aux offices postaux de sa région de retarder cette distribution jusqu'à éclaircissement de l'affaire. Toute la question est de savoir si le dépliant en lui-même est jugé obscène au sens de la loi ou si l'on est en droit par son truchement de susciter des commandes pour des ouvrages qui pourraient être obscènes.

### REACTION DES PTT

Un représentant du service juridique des PTT a déclaré que le caractère légal de l'intervention judiciaire valaisanne pouvait éventuellement être mis en cause. En effet, toujours selon les PTT, certaines catégories d'envois, qui portent ou contiennent des signes, des dessins ou des inscriptions de nature injurieuse ou immorale incitant au crime peu-

vent être exclues du transport par les postes. Dans ce cas, cet article ne peut être invoqué, puisque les infractions ne constituent pas un crime (punissable de réclusion), mais uniquement un délit. Aussi, on affirme aux PTT que ces derniers vont probablement intervenir auprès de l'autorité cantonale valaisanne pour qu'elle ordonne le plus rapidement possible la levée de ce séquestre de la police.

### L'AVIS DU GOUVERNEMENT VALAISAN

M. Arthur Bender, chef du Département valaisan de justice et police, a souligné que la saisie a été faite par la seule autorité compétente, le juge d'instruction. Le gouvernement ne peut que procéder à des dénonciations, comme un simple particulier, mais non saisir des ouvrages. M. Bender déclare avoir agi de la sorte pour des revues qu'il a estimées obscènes, mais non pas dans le cas de ces dépliants publicitaires, ni dans le cas de « Sexus ». En effet, en Valais, il existe une censure administrative en matière cinématographique, mais rien en ce qui concerne les écrits. Selon le chef du département, une telle saisie est de la compétence du canton, qui peut notamment s'inspirer de la nomenclature de l'Office international pour le contrôle des publications obscènes. Avec ou sans dénonciation, l'autorité judiciaire peut parfaitement ouvrir une enquête contre une quelconque publication.

Enfin, notons qu'au ministère public de la Confédération on déclare qu'une demande a bien été faite au sujet d'un prospectus, mais qu'il n'a pas été jugé obscène d'une part, et que les ouvrages présentés ne sont pas connus du ministère d'autre part, ce qui exclut toute saisie.

## DANS MON CALEPIN

LXIV

Dans l'entreprise de Werner, le « patron » ne sait jamais quelle attitude adopter à l'égard de ses employés: paternalisme, mépris, opposition constante. Il semble toujours « gêné aux entournures », notamment lorsqu'il sent que son interlocuteur est capable de lui tenir tête et qu'il est en même temps un bon ouvrier. Que faire dans ces cas? Comment refuser une demande raisonnable émanant d'un employé consciencieux et qui met le doigt sur les plaies; auquel il n'est pas possible de rétorquer?

Par exemple: pourquoi ne payez-vous à la quinzaine que quelques ouvriers? Pourquoi laissez-vous au même poste inférieur le membre du Parti communiste?

Les réponses ne seront pas, bien sûr: parce qu'il faut diviser pour régner (le « patron » ne se rend

sans doute pas même compte de la « haute » politique qu'il mène...), parce que je n'aime pas les communistes, etc. Mais, que puis-je y faire? Ma marge d'action est trop réduite, nos bénéfices diminuent. Je ne peux rien faire sans l'avis du président. J'améliore les choses petit à petit, comme je peux.

Il n'empêche que ses yeux mentent et montrent la rage qu'il contient, mais qu'il ressent à l'égard de cet employé inattaquable parce qu'il est bon travailleur, pas communiste et simplement logique dans ses interventions.

Exemple édifiant d'une petite entreprise où le patronat, outre son incapacité notoire, se permet encore d'entretenir des relations moyennageuses avec la main-d'œuvre.

A quand la grève?

Bernard GYGI.

CHRONIQUE GENEVOISE

# Au Conseil municipal de la ville de Genève

- Les comptes de l'exercice 1969 sont acceptés
- Amendement socialiste repoussé
- Courte vue et longs cheveux

Toujours conduit par M. Perrig, président radical et débonnaire, le Conseil municipal a poursuivi jeudi la suite d'un ordre du jour inépuisé l'avant-veille. La soirée a tenu ses promesses, le rapport de la Commission des finances a provoqué un intéressant débat sur les comptes rendus 1969 qui furent finalement acceptés par tous les groupes à l'exception du Parti du travail.

C'est au soussigné A. Clerc, rapporteur, qu'il appartenait de présenter le point de vue de la Commission des finances, ce qu'il fit en ces termes : « Les conclusions du rapport font état d'une gestion sérieuse. Sérieuse en raison de la discipline de l'administration qui s'en est strictement tenue aux précisions budgétaires. La commission veillera à ce que cette habitude se maintienne tout en remerciant l'administration pour l'effort de rationalisation qu'elle s'est imposée.

» Mais la Commission des finances estime qu'il appartient aussi d'apprécier politiquement la gestion financière et c'est sur ce point qu'elle s'est demandé si celle-ci était raisonnable.

» Ce que nous demandons au Conseil administratif, c'est de rétablir une hiérarchie des valeurs qui mette nos administrés à l'abri de la peur engendrée par la pénurie des logements, la peur provoquée par la pollution de l'air et de l'eau, par l'aliénation des richesses naturelles, la peur ressentie par les faibles et les vieux devant l'insécurité sociale.

» Nous savons bien que ces sentiments sont ceux du Conseil administratif qui nous dira tout à l'heure qu'il a pris, ou va prendre, des mesures et c'est pourquoi nous vous demandons de dépasser la mesure.

Si tous les groupes n'approuvent pas les comptes rendus, l'unanimité se fait sur le rapport de la Commission des finances. M. Folli (PICS) ajoute le contrôle de l'emploi des crédits extraordinaires laisse à désirer. M. Chaffat (PICS) précise que « des millions sont à la disposition du Conseil administratif qui n'a pas su les utiliser pour construire ». M. Raisin, maire, répond que les conseillers municipaux n'ont pas fait de propositions dans ce sens, ce à quoi Jacqueline Berenstein-Wavre (soc.) réplique que ce n'est le rôle du législatif d'avoir à chercher des terrains.

Malgré toute cette agitation autour du logement, le groupe socialiste se trouve étrangement seul lorsqu'il s'agit de passer aux actes. En effet, la proposition de porter l'accent sur les achats de terrain, présentée par A. Clerc, en affectant une partie du boni à ce poste, se voit refusée par tous les groupes, ce qui démontre qu'une politique réaliste n'a pas l'heur de plaire à la majorité d'un conseil qui a pris l'habitude de se plaindre en négligeant celle d'agir. L'amendement du soussigné visait à l'acquisition de terrains en priorité, partant de l'idée que — dans le système actuel — celui qui détient le sol trouve toujours une possibilité de financer une construction soit par le recours à l'hypothèque, soit pas la cession d'un droit de superficie. Ce n'est pas par hasard que les milieux immobiliers achètent des terrains à des prix invraisemblables. Dans la conjoncture actuelle, la maîtrise du sol est un atout majeur dans l'accélération, ou le ralentissement, d'un programme de construction de logements. S'exprimant sur ce sujet, la plupart des orateurs comprenait le sens de l'amendement socialiste mais semblait craindre une initiative à laquelle ils n'avaient pas songé, ce qui fit dire à M. Berner (rad.) que notre groupe pensait plus aux élections qu'à la construction des logements. On en reparlera lorsque les mêmes propositions seront lancées des bancs de son cher et vieux parti.

Après que Cl. Ketterer, conseiller administratif, eut déploré qu'un certain montant ne soit pas attribué à chaque exercice à l'exécutif pour pouvoir négocier des achats de terrains sans passer devant le Conseil municipal, divers crédits sont votés sans opposition.

Le « plan d'aménagement » d'une surface sise au quartier de la Servette provoque une certaine réaction. Il semble bien que la méthode de grignotage soit érigée en principe directeur en matière d'aménagement. Il s'ensuit une improvisation déplorable tant au point de vue de l'urbanisme

que des conditions économiques qui sont faites aux propriétaires qui sont alléchés par les conditions offertes aux premiers cédants. Aux yeux du Conseil municipal un plan d'aménagement devrait englober, pour le moins, un périmètre délimité par des voies publiques faute de quoi il ne peut s'agir que d'un plan d'occupation d'une parcelle. C'est ce que devait dire en substance J. Brulhart (soc.), dont l'intervention fut approuvée par la majorité du conseil.

Divers rapports de la Commission des travaux furent ensuite acceptés, de même que le rapport relatif à des modifications du règlement du Conseil municipal, rapport présenté par Jacqueline Berenstein-Wavre.

On entend encore une longue interpellation de M. Messerli (lib.) sur les restrictions de la main-d'œuvre et leurs répercussions à Genève. Tout à son sujet, l'interpellateur ne pouvait voir l'agitation croissante de son vis-à-vis. M. Case (PdT) qui éclata littéralement en un langage fort libéral,

ce qui lui valut une remise à l'ordre présidentielle. Ajoutons pour être juste que M. Case s'excusa un instant après de son incartade.

On croyait que l'incident terminerai la soirée, mais il n'en fut rien. Reprenant une question d'un de ses collègues, Mme Wicky (PdT) déposa une motion demandant que la direction de la piscine des Vernets cesse toute discrimination à l'égard des jeunes gens à cheveux longs. On vit derechef se dessiner un clivage qui n'était plus celui des partis, mais bien celui des pour ou contre une certaine jeunesse. Les garçons à cheveux longs sont-ils moins propres que ceux à cheveux courts ? Ce n'est pas prouvé, mais c'est plus voyant. On s'attendait à ce que M. Dafflon, conseiller administratif (PdT), chargé des sports, se fasse l'interprète de la motionnaire en annonçant qu'il allait examiner la chose. Il n'en fut rien et c'est en termes très sibyllins qu'il prit acte de la motion, tant il est vrai qu'une orthodoxie doctrinaire ça vous tient de la tête aux pieds. M. Dafflon glisserait-il dans la piscine ? Si c'est le cas, c'est qu'on l'y aura poussé.

A. CLERC.

Voir notre journal du 21 octobre 1970.

## Statut des frontaliers en matière d'allocations familiales

### Déclaration commune UAPG-CGAS

En raison du statut particulier des travailleurs frontaliers dans l'économie genevoise et compte tenu des relations traditionnelles de bon voisinage avec les régions françaises limitrophes, l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) conviennent de traiter dorénavant en commun les divers problèmes posés par la présence de la main-d'œuvre frontalière dans l'économie locale.

A cette fin, les partenaires sociaux instituent une commission paritaire permanente, chargée de formuler toutes suggestions ou recommandations utiles.

D'ores et déjà, sur proposition de la Communauté genevoise d'action syndicale, l'Union des associations patronales genevoises a accepté d'adresser à toutes les organisations patronales genevoises et aux institutions de prévoyance sociale gérées par elles, une recommandation en matière d'allocation

familiales et d'allocations de formation professionnelle.

Cette recommandation vise tous les travailleurs titulaires d'une carte frontalière, quelle que soit leur commune de domicile pour autant qu'ils ne puissent prétendre à des prestations analogues de la Sécurité sociale française. Elle devrait prendre effet au plus tard en janvier 1971.

### OBJET DE LA RECOMMANDATION

**1. ALLOCATIONS POUR ENFANTS**  
Versement des mêmes allocations que celles garanties par la loi, article 8, alinéa 2 (actuellement 40 fr. ou 45 fr., suivant l'âge des enfants).

### 2. ALLOCATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Versement des mêmes prestations que celles garanties par la loi, article 8, alinéa 3 (actuellement 100 fr.), pour autant que les intéressés remplissent les conditions de la loi (apprentissage ou études en Suisse).

# Dissolution de l'Association des amis de l'Arénas

## qui fait place au Groupe d'action travailleurs immigrés

Réunis récemment en assemblée générale extraordinaire, les membres de l'Association des amis de l'Arénas se sont prononcés à l'unanimité pour la dissolution de leur association, en faisant connaître trois aspects positifs de leur expérience : prise de conscience du problème que posent à la Suisse la présence des travailleurs étrangers, volonté d'agir sur les structures et la réglementation en vigueur, désir de payer de leur personne pour la promotion des travailleurs immigrés.

Rappelons que les amis de l'Arénas étaient essentiellement constitués par de jeunes adultes, garçons et filles, qui avaient œuvré dans le bidonville marseillais du Grand-Arénas, où vivent environ quatre mille personnes dont trois mille enfants. Après un camp de travail destiné à construire un centre de préapprentissage pour les adolescents du bidonville, ce groupe avait lancé à Genève une importante action d'entraide, l'opération 10 X 10 ; il s'agissait pour les adhérents de verser 10 fr. pendant dix mois, afin d'assurer le salaire d'un moniteur technique du centre d'initiation professionnelle. L'opération réussit parfaitement et les amis de l'Arénas ont pu fournir à l'équipe au travail dans le bidonville un montant total d'environ 20 000 fr., en complétant cet effort par un dernier versement de 4000 fr. lors de son assemblée générale. C'est le résultat d'un bel enthousiasme et du rassemblement de nombreux efforts désintéressés, qui a permis à plusieurs dizaines de jeunes de s'initier à une vie normale.

### FORMATION DU GROUPE D'ACTION TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Mais cette action « à distance » ne suffisait plus. Les jeunes qui avaient ressenti le fossé entre les Suisses nantis et les travailleurs étrangers relégués dans les baraquements édifiés par l'Etat ont d'abord commencé par une action concrète, qui se poursuit actuellement : des cours d'alphabétisation pour les ouvriers italiens et espagnols logés dans les « pavillons » du Centre social protestant.

Poursuivant leur effort pour la promotion de la classe ouvrière, un fort noyau de ce groupe de jeunes a cons-

titué le Groupe d'action travailleurs immigrés (GATI), qui a pour objectif essentiel l'abolition du statut des travailleurs saisonniers et notamment des discriminations dont ils font l'objet, dans de multiples domaines de leur vie quotidienne, la transformation de leurs conditions de logement, de travail et de vie sociale et culturelle, le respect des contrats collectifs, la lutte pour faire cesser les discriminations touchant la classe ouvrière immigrée, impôts, sécurité, regroupement familial, etc.

Pour atteindre son but, le Groupe d'action travailleurs immigrés estime que son action doit se dérouler en contact permanent avec les ouvriers eux-mêmes dans une remise en cause de l'exploitation dont les saisonniers font l'objet, en faisant appel à l'initiative des ouvriers. Dans ce sens, l'alphabétisation est un des moyens de contact authentique avec les ouvriers et un moyen pour ces derniers d'accéder à des conditions familiales, de travail et de vie sociale meilleure.

Tout en laissant aux anciens membres des amis de l'Arénas qui le désirent la possibilité de continuer leur action d'entraide en faveur des enfants du bidonville du Grand-Arénas, notamment avec la collaboration du Centre social protestant, les responsables du GATI s'orientent donc nettement vers une action de nature politique et aux objectifs précis, bien définis mais bien difficiles à atteindre. On peut se renseigner sur le Groupe d'action travailleurs immigrés auprès de M. Gérald Crettenand, Vidollet 12, téléphone : 34 46 43.

J.-P. F.

### Mémoire genevois

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE: 20.30 précises, «Carmen», opéra-comique en 4 actes de Georges Bizet; direction musicale: Franz Allers.

LA COMÉDIE: salle réservée.

### GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DEVILLE — Grand-Rue 39 — Téléphone 24 99 48 — Mets et boissons de 1<sup>er</sup> choix — Deux salles pour sociétés et banquets.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE



recette



éprouvée



saignant ou à point



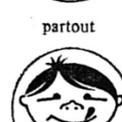
rôtir 3 min. de chaque côté



pour tous, à toute heure



partout



toujours chez



ÉCOLE DES PARENTS DU DISTRICT DU LOCLE

**UN GRAVE PROBLÈME D'ACTUALITÉ**

CONFÉRENCE ET DISCUSSION avec le docteur

**G. Fischer**

directeur de l'Hôpital et médecin scolaire du Locle

au sujet de

**LA DROGUE**

MERCREDI 28 OCTOBRE 1970, 20 h. 15

SALLE DU MUSÉE, LE LOCLE

Entrée gratuite pour les membres  
Entrée: Fr. 2.— pour non-membres



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel  
Tél. (038) 5 49 92

En cas de décès, adressez-vous à

**E. Guntert & Fils**

Numa-Droz 6 • Tél. jour et nuit 2 44 71

Articles mortuaires Cercueils Transports auto Prix modérés

**Piano**

A vendre de toute confiance, très bas prix, beau piano brun, accordé et remis à neuf par spécialiste. Vente au comptant. Tél. (039) 2 75 68.

**Naissances**

Maiorano Laura, fille de Luigi, manoeuvre maçon, et d'Antonetta née Botta.

Santschi Philippe, fils d'Edouard-Charles, agriculteur, et d'Henriette née Robert-Charrue.

Di Giorgio Antonio, fils de Teodoro, boucher, et de Rosaria née D'Elia.

**Promesse de mariage**

Perrin Georges-Albert, chauffeur-livreur, et Favre-Bulle Pierrette-Marie.

**ÉTAT CIVIL DU LOCLE**

26 octobre 1970

**Décès**

Piaget Georges-Alfred, né le 27 juillet 1906, mécanicien, époux d'Alice-Léa-Adeline née Simonin.

Frêne née Farron Julia-Clara, née le 7 juillet 1881, ménagère, veuve de Jules-Rémy.

**UNE BONNE PUBLICITÉ: LE PEUPLE - LA SENTINELLE**

**Vous remboursez un prêt comptant\* de fr. 2000.— en 21 versements mensuels de fr. 107.20 par exemple.**

**Vous fixez vous même le montant et le nombre de mensualités. Nous tenons compte de vos désirs personnels.**

**L'intérêt et les frais sont compris dans les mensualités. Nos collaborateurs vous conseilleront volontiers et vous donneront tout renseignement désiré.**

**2000.— prêt comptant**

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ 54

Je m'intéresse à un prêt comptant\* et désire recevoir la documentation par retour du courrier.

Veuillez découper et adresser ce talon-réponse à la Banque Populaire Suisse Centrale PrC Case postale 3000 Berne 23

En outre plus de 90 succursales dans toute la Suisse sont à votre disposition pour vous renseigner ou pour vous envoyer la documentation.

**Banque Populaire Suisse**

# La Chaux-de-Fonds renégate?

## MINICAZETTE

### La ville va s'ébaudir bientôt d'un défilé militaire

Comment se fait-il, bon sang, que l'on ait si peu entendu parler, jusqu'ici, du grand événement que vivront les Chaux-de-Fonniens le mois prochain? C'est tout de même un peu fort de tabac: une grande page de l'histoire de notre cité va se tourner, et il semble que personne ne se soit encore soucié, dans les milieux habituellement voués à la vulgarisation de ces choses, de l'annoncer à la population. Il faut à tout prix qu'on le sache, qu'on s'y prépare, qu'on le médite à l'avance, cet événement. Apprenez donc, citoyens, citoyennes attachés à ce coin de terre, qu'après le 21 novembre prochain, un samedi, La Chaux-de-Fonds ne pourra plus jamais être ce qu'elle fut, quelque chose aura changé, définitivement, irréversiblement: La Chaux-de-Fonds aura vécu sans réserve un défilé militaire. Un grand défilé militaire, mais oui; que dis-je, grands? Grandiose, oui: au moins 5000 soldats, avec tout le matériel moderne, véhicules, armes et accessoires divers. Un véritable fleuron de notre folklore. Un pilier de notre admirable martialité. Vous voulez des détails? Vous allez tout savoir.

#### Voilà l'programme

Ce sont les régiments d'infanterie 8 et d'artillerie 26, sauf erreur de chiffres, qui viendront étaler leur prestance, ce samedi 21. Pour l'occasion, la ville sera organisée (ou désorganisée) façon Braderie. En effet, un spectacle de ce genre, ça demande de l'espace; ça se pose un peu là. Dès 12 h., le régiment d'infanterie se rassemblera aux Eplatures, sur le terrain s'étendant de part et d'autre de la route à la hauteur de l'usine Haefeli. Il ne sera rejoint qu'ensuite par le régiment d'artillerie. Dès 12 h. 15, cette masse avec tous ses canons et autres engins se préparera à défilé, concentrant ses rangs sur l'artère La Chaux-de-Fonds-Le Locle dans le secteur compris entre le carrefour du Grand-Pont et le carrefour des Eplatures (près du temple). A 14 h., ce sera le grand moment, le cortège s'ébranlera et nos cœurs avec lui pour parcourir notre « Pod » qui n'aura jamais vu ça. Le parcours « officiel » du défilé sera Grand-Pont—place des Victoires, mais dès cette place, les fantassins poursuivront leur route par la place de l'Hôtel-de-Ville, les rues de la Balance et du Collège pour aller garer leurs mécaniques à la place du Gaz et prendre ensuite leur cantonnement au collège de la Charrière et au Pavillon des sports; de leur côté, les artilleurs quitteront immédiatement la ville par la rue de l'Hôtel-de-Ville et la route de la Vue-des-Alpes pour rejoindre le lieu de leur cours de répétition. En effet, contrairement à la pratique courante, ce défilé ne marquera pas pour ces deux régiments la fin de leur cours, mais se situera au milieu de celui-ci; le régiment d'infanterie quittera la ville dimanche soir. Voilà, en gros, pour le programme des festivités.

#### Tout est prêt

Comme elles sont, ces festivités, d'une espèce qui attire les foules, et que d'autre part comme on l'a dit elles prennent beaucoup de place, on a dû prendre des mesures circulatoires. L'artère avenue Léopold-Robert, rue du Locle, boulevard des Eplatures sera fermée à la circulation; les véhicules seront déviés par les rues Fritz-Courvoisier, Etoile, Manège, Crêtets, rejoignant la route cantonale par le Stand et le carrefour des Eplatures. Sur cette déviation, étroite, les poids lourds ne seront toutefois admis que dans le sens Est-Ouest; dans l'autre sens, ils seront déviés à partir du Locle déjà par La Sagne. En cas de neige, c'est même tout le trafic Ouest-Est qui devra passer par La Sagne. Les zones de parage pour les spectateurs du défilé sont prévues dans les rues parallèles à l'avenue, au nord, pour les arrivants de l'Est, et dans le secteur Commerce-Patinoire pour les arrivants de l'Ouest. La place de la Gare sera le parc des officiels. On attend en effet une impressionnante brochette de personnalités — 200 à 300 représentants des autorités, des milieux militaires, ecclésiastiques, économiques — qui admirera le défilé d'une tribune située devant la Chambre suisse de l'Horlogerie. Tout a été minutieusement préparé, comme il se doit. On a même prévu le débaillement éventuel de la neige: après tout, n'a-t-on pas appris par la télévision que ce pays au climat hostile faisait beaucoup souffrir les participants aux manifestations militaires?

#### Un bastion s'écroule

La neige, je ne la souhaite pas. Pas plus que d'autres éléments contraires d'ailleurs. Puisque ce défilé doit avoir lieu, autant qu'il ait lieu dans une Chaux-de-Fonds sereine à tous points de vue. Il faut savoir « encaisser », subir dignement. Parfaitement: subir!

Quand je dis que le 21 novembre est la date d'un grand événement, je ne rigole pas. C'est un grand événement d'une grande tristesse. Le 21 novembre, La Chaux-de-Fonds aura envoyé promener une de ses plus belles traditions: celle qui l'avait sauvegardée comme bastion de l'antimilitarisme. Pour la première fois, elle s'ébaudira sans réserve au passage cadencé d'une soldatesque. Pour la première fois, elle se fascina officiellement devant des canons. Pour la première fois, elle cédera à la duperie, rendant son sol complice de la propagande militaire. Oui, pour la première fois, l'armée pourra faire une démonstration de force à La Chaux-de-Fonds avec la bénédiction des citoyens.

Oh! je sais: on me dira de ne pas exagérer, de ne pas jouer au fou. On m'expliquera qu'il s'agit de resserrer les liens entre la population et son armée, d'autant plus sienne qu'il s'agira, en l'occurrence de montrer sous le gris-vert deux régiments de Neuchâtelois ou commandés par des Neuchâtelois, des Chaux-de-Fonniens même. On me demandera comment je peux voir un grand événement d'une grande tristesse dans le fait de présenter à leurs amis et connaissances quelques milliers de braves troupiers issus de notre peuple.

On me prouvera que notre ville s'est toujours montrée aimable avec les citoyens soldats. On me rappellera enfin que ce n'est pas le premier défilé militaire qu'ait lieu ici.

#### Dupes de la propagande

Bien sûr. Il est heureux que notre cité, berceau de pacifisme, d'internationalisme, d'antimilitarisme, ait toujours su s'en prendre à l'armée et non aux soldats, distinguer l'institution nocive de ses braves et innocents serviteurs. Bien sûr, cousine Agathe sera heureuse de voir Pualet « faire le Pod » en uniforme. Bien sûr, les galonnés ont déclaré faire une fleur à La

Chaux-de-Fonds en lui accordant aussi le privilège d'un beau défilé. Bien sûr, ce n'est pas la première fois...

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de toutes les explications et discours officiels, un défilé militaire est une opération de propagande, comme le les « journées des parents », les expositions de matériel, les démonstrations d'avions, etc. Il s'agit d'ancrer dans les esprits la conviction que l'armée est une valeur naturelle, éternelle, indiscutable. Il s'agit de perpétuer, au niveau du grand spectacle, les modes de penser que l'on perpétue si bien au niveau des livres d'école. Et cela plus que jamais en une époque où les gens commencent à se poser des questions.

Or, cette ville, qui fut littéralement façonnée par le grand combat social de l'ère industrielle, cette ville qui se souvient des luttes ouvrières qui ont fait notre bien-être, cette ville sait plus que toute autre, pour l'avoir tragiquement vécu, que l'armée est au service d'un ordre social, politique bien déterminé, et qu'elle a toujours été employée contre le peuple dès lors que celui-ci entendait imposer un ordre social, politique, plus conforme à ses aspirations. C'est parce qu'elle le savait, parce qu'elle se souvenait, qu'elle avait toujours refusé le genre de manifestation qu'elle accueillera le 21 novembre. Ou qu'elle l'avait accepté à contrecœur. Ce qui est grave, à mes yeux, c'est qu'aujourd'hui on ait admis, dans nos autorités, sans faire la moindre réserve, qu'un défilé militaire était une chose naturelle dans notre ville. Qu'on ait accepté la duperie, sans le moindre petit sursaut. C'est en cela que La Chaux-de-Fonds peut être considérée comme renégate. Une partie de l'esprit chaux-de-fonnier, des tripes chaux-de-fonnières, du sang chaux-de-fonnier est désormais altérée.

#### Disons-le dignement

Il faut souhaiter que la déception que ne manqueront pas de ressentir de nombreux citoyens devant ce triste changement ne se traduira pas en réactions indignes. Et je crois bon d'en appeler à tous les déçus, pour les inviter à ne tenter aucune perturbation, aucun sabotage. Mais je souhaite, en revanche, que calmement, pacifiquement, dignement, quelques calicots disent aux officiels qui se réjouissent dans leur tribune que la ville n'est pas conquise, qu'il souffle encore, malgré tout, une brise de lucidité et de liberté, de refus de la duperie entre Pouillerel et le Mont-d'Amin.

Michel-H. Krebs.

### 75<sup>e</sup> session des examens de maîtrise fédérale de mécaniciens et d'électriciens à La Chaux-de-Fonds

La septante-cinquième session des examens de maîtrise fédérale pour mécaniciens toutes branches se déroulait toute la semaine passée au Technicum neuchâtelois, division de La Chaux-de-Fonds, sous la direction de M. Albert Guex, membre de la Commission fédérale des examens, délégué suisse aux associations internationales et sous-directeur de l'École de mécanique de La Chaux-de-Fonds. M. W. Schurch, directeur de l'École des métiers de Berne et président de la Commission des examens de maîtrise, remit leur diplôme à quinze candidats romands. M. Fritz Hug, président de la FSMM, déclara que, depuis vingt-trois ans qu'existent ces examens fondés par la SSMM, 1723 candidats se sont présentés, 1261 les ont réussis. Ces examens valent même pour ceux qui échouent car ils se représentent l'année suivante. L'OFIAMT était naturellement représentée, aussi M. Hug lança-t-il un vigoureux appel à la Confédération pour bénéficier de la manne fédérale universitaire. C'est dans une entente entre tous les pouvoirs publics, les écoles et les patrons mécaniciens que, par la maîtrise fédérale, on rendra l'industrie suisse de plus en plus compétitive. Car il s'agit que les candidats puissent se préparer dans des conditions de travail se rapprochant le plus possible de la normale, sans trop de difficultés financières ou familiales.

M. Pierre Steinmann, représentant le Conseil communal retenu en cor-

pore par le congrès des villes suisses, reçut ensuite tous les officiels (toutes les instances étaient au complet pour cette septante-cinquième session, l'examen étant tenu pour cérémonial) à un déjeuner au cours duquel d'aimables propos furent échangés et où M. Schurch put signaler le cas d'une jeune plongeur italien de Saint-Imier qui fit tout son apprentissage dans les cours du soir, obtint son diplôme de mécanicien, et aujourd'hui sa maîtrise.

#### Macabre découverte dans une cave du vignoble neuchâtelois

Un chef caviste des Caves du Prieuré de Cormondrèche (NE) a découvert lundi matin près d'une cuve le corps d'un ancien employé, M. Rudolf Staub, 67 ans, gisant au pied de l'escalier. Le malheureux était mort depuis quelques instants. Des traces de sang ayant été découvertes, on suppose qu'il aura fait une chute dans l'escalier.

#### CARNET DU JOUR

##### LA CHAUX-DE-FONDS

Cinéma: CORSO, 20.30, «Les Choses de la Vie» — EDEN, 20.30, «Tristana» — PLAZA, 20.30, «Serafino» — RITZ, 20.30, «Trop tard pour les Héros» — SCALA, 20.30, «Les Infortunes de la Vertu».

Pharmacie d'office: Pharmacie des Forges, Ch.-Naine 2a dès 21.00, tél. 11). Permanence médicale et dentaire, tél. 17.

##### LA CHAUX-DE-FONDS

● Vendredi, plusieurs centaines de mouettes en migration se sont arrêtées sur le terrain de sport du F.-C. Floria. Les corbeaux du voisinage ont protesté à leur manière contre cette concurrence momentanée. Ce phénomène, qui se renouvelle chaque année, démontre la précision avec laquelle ces oiseaux effectuent leur migration.

● En fin de semaine, les cygnes de Biaufond ont reçu du renfort, les hôtes de la Maison-Monsieur semblent s'être joints à eux. Espérons qu'il ne s'agit pas d'un prélude à un départ pour une destination inconnue.

##### LE LOCLE

● M. Jules Huguenin, domicilié Gare 10, vient de fêter ses nonante ans. René Felber, président de la ville, lui a rendu visite à cette occasion pour lui faire part des vœux et des félicitations de la population et des autorités locales et lui remettre le traditionnel cadeau.

● Pour la section du Locle de l'Union technique suisse (UTS), le samedi 24 octobre fut un jour de fête, son cinquantenaire.

Cette belle manifestation commença par une réception des invités au Château des Monts. Un vin d'honneur fut offert par la ville du Locle. Les salutations et félicitations officielles ont été aimablement présentées par M. Pingeon, chancelier communal, qui fit une amusante et intéressante rétrospective de la période locloise à la naissance de la section UTS.

A 19 h. 15, au Cercle de l'Union républicaine, s'ouvrait une partie officielle au cours de laquelle le président du Comité central, M. Aeppli, apporta le salut de l'autorité faitière de l'UTS et les amis et collègues locaux et lointains présentèrent avec sympathie leurs encouragements et leurs vœux à la section jubilaire.

Un banquet et un bal clôturaient,

dans la meilleure ambiance d'amitié, cette belle journée anniversaire.

Notons que la section UTS du Locle, qui groupe les ingénieurs ETS et les architectes ETS de la région, compte actuellement 75 membres.

● Le Conseil général se réunira le vendredi 6 novembre, à 18 h. 30, avec à l'ordre du jour: Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un emprunt auprès des fonds de compensation AVS.

##### SAINT-IMIER

● L'auteur des vols avec effraction de quatre chalets du Mont-Soleil a été arrêté. Il s'agit d'un manœuvre de 32 ans, habitant Saint-Imier. Son arrestation a été opérée à Saignelégier, et il a avoué.

● Les polices de Saint-Imier et de Soleure ont réussi à identifier l'automobiliste qui, dimanche soir, avait endommagé un car neuchâtelois sur la route des Pontins, lors d'une collision, et avait pris la fuite. Il s'agit d'un habitant d'Olten.

● Un nouveau candidat à la mairie. — Nous apprenons que M. Frédy Springer, bureau fiduciaire, sans parti, est candidat à la mairie. Une raison de plus de faire déjà toute la propagande active pour notre camarade Fr. Loetscher, instituteur, conseiller municipal, qui a accepté de mettre son nom à la disposition du parti pour ce poste de premier magistrat de la commune.

##### BÉVILARD

● Hier matin, alors qu'elle faisait de la culture physique, Francine Leuenberger, âgée d'une quinzaine d'années, de Bévilard, est tombée du balcon du troisième étage. La jeune fille fut transportée en ambulance à l'Hôpital Beaumont, à Biemme. Elle souffre d'une grave fracture lombaire.

## Neuchâtel: Nécessité de l'aide au tiers monde

Jeudi soir, à Paula du collège des Terreaux, le Comité neuchâtelois pour le tiers monde, fondé en janvier 1970 afin de coordonner et de renseigner le public sur la nécessité d'aider le tiers monde, a tenu sa première conférence publique. Ce comité est formé par des personnalités appartenant aux milieux des Eglises, de tous les partis politiques, économiques, syndicaux et des étudiants. Après avoir étudié toutes les faces du problème de l'aide au tiers monde, ce comité a décidé de publier une déclaration destinée à inviter les organisations et les personnes privées s'intéressant à ce grave problème à s'unir pour coordonner l'information de l'opinion publique.

Cette conférence était présidée par M. Francis Berthoud, président du comité cantonal, qui justement rappela les raisons et le pourquoi de la formation du comité.

Il appartenait à M. J.-L. Juvet, professeur à l'Université, de commenter tout l'aspect économique et humain de la déclaration du comité. Il démontra combien le fossé était grand entre les pays riches et les pays sous-développés. Il énuméra aussi les causes, l'ignorance de ces peuples, le manque de cadres, le manque matériel, de moyens financiers de ces régions désertées.

M. Juvet, dans un langage persuasif, a exposé les moyens et la nécessité d'aider ces pays en voie de développement. L'explosion démographique qui fera qu'en l'an 2000 la terre comptera 6 à 7 milliards d'habitants doit nous faire réfléchir. Sans constituer un fardeau insupportable, cette aide devrait pouvoir atteindre, sous forme de dons, 1% du revenu national des pays riches. Pour l'instant, six pays européens seulement ont atteint ce but. La

Suisse, pays riche, se trouve en queue de liste quant à ses contributions sous forme de dons, alors qu'elle est en tête pour ce qui concerne l'aide dite commerciale. Si la Suisse réservait 1% de son revenu national à l'aide au tiers monde, elle devrait consacrer aujourd'hui une somme de 650 millions de francs. Actuellement, l'aide de la Suisse peut être estimée à 100 millions, soit 60 millions d'aide publique par la Confédération et 40 millions par les différentes œuvres privées travaillant dans le tiers monde. L'effort à faire est grand, mais pas insupportable en regard de ce que l'on dépense en faveur d'œuvres de destructions comme l'armée. L'objectif de 1% peut être atteint si l'ensemble du peuple suisse apporte sa contribution. C'est pourquoi le Comité neuchâtelois invite:

- les personnes privées à augmenter progressivement leurs dons en faveur du tiers monde;
- les différentes associations et sociétés de notre pays à consacrer une partie de leur budget annuel à l'aide au tiers monde;
- l'industrie et le commerce à consacrer un pourcentage des bénéfices ou chiffre d'affaires à l'aide au tiers monde;
- les pouvoirs publics à augmenter leur aide. Pour tenir compte de la structure fédéraliste de notre pays, les cantons et les communes doivent envisager de s'associer à l'effort de la Confédération.

Il y a nécessité urgente d'aider le tiers monde, si nous ne voulons pas périr avec lui. C'est à ce prix seulement que nous survivrons. Le développement économique du tiers monde est un problème de justice sociale urgente dont dépendent la paix du monde et l'avenir de la civilisation. Des millions d'êtres humains sont menacés de mourir de faim. Il est urgent et nécessaire que chacun en prenne rapidement conscience afin d'atteindre le plus vite possible les objectifs proposés de verser 1% de notre revenu national et que l'aide technique suisse à Berne surgarant d'une utilisation judicieuse des fonds récoltés, puisse continuer avec efficacité son œuvre dans ces pays désertés.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

## SUR LES PETITS STADES

**NEUCHÂTEL.** — *Deuxième ligue:* Colombier-La Sagne, 3-4; Couvet-Fontainemelon, 1-1; Corcelles-Superge, 3-2; Neuchâtel Xamax II-Boudry, 2-1; Saint-Imier-Le Parc, 3-1. — *Troisième ligue:* Bôle-Le Locle II, 1-2; Marin-Saint-Imier II, 1-0; Le Landeron-Audax II, 1-3; Corcelles II-Serrières, 2-2; Cortaillod-Superge II, 5-2; Saint-Blaise-L'Aréuse, 4-3; Espagnol-Sonvilier, 0-1; Auvornier-Comète, 1-4.

**GENÈVE.** — *Deuxième ligue:* Compagnies-Campagnes, 1-1; Lancy-Star Sécheron, 1-1; Signal-Onex, 3-2; City-Collex-Bossy, 2-0; Italien-Vernier, 1-2; Plan-les-Ouates-International, 2-3. — *Troisième ligue:* Versoix-Geneva, 10-0; Vernier II-Si-

gnal II, 2-0; Central-Saint-Jean, 2-3; Aire-Lignon-Valaisanne, 1-1; City II-Saint-Paul, 1-1; Compagnies II-Perly, 1-3; Choulex-CAG, 1-1; Etoile espagnole-Stade français, 1-1; Onex II-Veyrier, 3-3; Chênôis II-Tessinoise, 8-0; Meyrin II-Donzelle, 2-0; Satigny-Tramways, 5-3; Lancy II-UGS II, 1-2; Saint-Michel-Azzurri, 2-1; Etoile Laconnex-Puplinge, 2-1.

**VAUD.** — *Deuxième ligue:* Bavois-Vallorbe, 1-1; Crissier-Le Sentier, 3-2; Grandson-Isar, 1-2; Payerne-Orbe, 8-3; La Tour-Saint-Léger, 2-1; Aigle-Nyon II, 1-2; Forward-Chailly, 3-1; Stade-Montreux, 0-3; Lutry-USL, 4-1. — *Troisième ligue:* Rolle-Gingins, 5-1; Forward II-Genolier, 1-1; Prangins-Echichens, 1-4; Aubonne-Crans, 9-0; Bursins-Coppet, 3-2; Villeneuve-Roche, 0-2; Prilly-Bex, 2-1; Vignoble-Montreux II, 2-2; Mézières-Granges, 3-1; Epalinges-Moudon, 3-5; Payerne II-Echallens, 2-0; Assens II-Villars-Tiercelin, 2-2; Yvonand-La Sagne, 5-3; Bonvillars-Sainte-Croix, 0-1; Champvent-Orbe II, 3-3; Cossonay-Donneloye, 0-1; Bussigny-Yverdon II, 2-2; Ecublens-La Sarraz, 1-1; Chailly II-Saint-Sulpice, 5-4; Admira-Espagnol Morges, 3-1; Penthaz-Penthaz, 1-0; PTT-Chavannes-Epenex, 4-1; Concordia Ia-Stade II, 7-1.

**JURA.** — *Deuxième ligue:* Aarberg-Boujean 34, 6-1; Bévillard-USBB, 0-0; Boncourt-Alle, 3-1; Longeau-Aurore, 1-2; Mâche-Tramelan, 1-3. — *Troisième ligue:* La Neuveville-Longeau II, 3-1; Perles-Grunstern, 1-1; Reuchenette-Aurore, 1-1; Sonceboz-Courtelay, 4-2; Tavannes-Court, 0-1; Vicques-Les Genevez, 3-1; Tramelan II-Le Noirmont, 4-2; Reconvilier-Courrendlin, 4-1; Corban-Les Breuleux, 3-1; Chevenez-Delémont II, 1-0; Bure-Courtételle, 3-4; Courtemaiche-Pontenais, 2-2; Courtedoux-Glovelier, 1-3; Bassecourt-Movelier, 3-2.

# CASSIUS CLAY A GAGNÉ

En démontrant — tout au moins pendant trois rounds — qu'il n'avait rien perdu de ses qualités athlétiques et qu'il avait peut-être gagné en puissance, Cassius Clay a réussi une convaincante rentrée, lundi soir à Atlanta, après trois ans et demi d'inactivité. Il a en effet obligé l'arbitre à arrêter son combat, prévu en quinze reprises, contre Jerry Quarry, à l'issue du troisième round, signant ainsi son retour par un k.-o. technique.

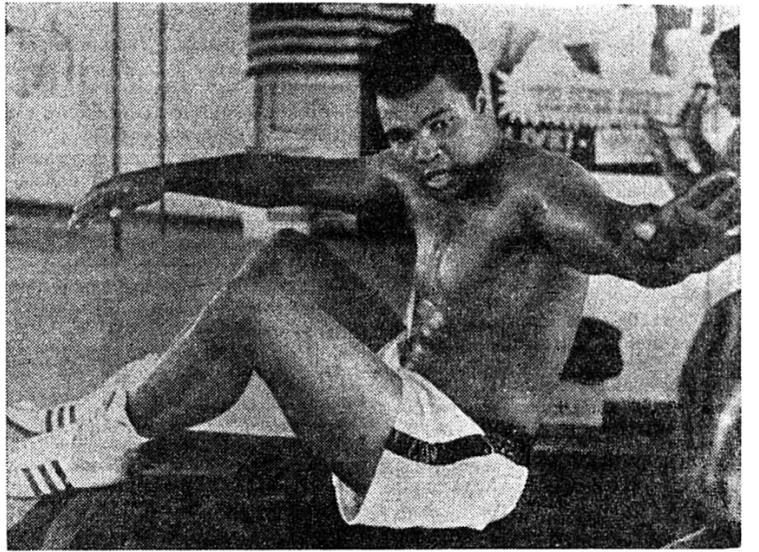
Bien en jambes, lançant de secs jabs du gauche à distance avec une belle détermination, il réussit, d'un puissant crochet du droit en contre, à ouvrir l'arcade sourcilière du Californien dans la deuxième partie de la troisième reprise. Clay, utilisant alors la vitesse de bras qui a fait principalement sa réputation, travailla la blessure de son adversaire. C'est à demi-aveuglé par le sang et ne pouvant plus faire face à la grêle de coups qui s'abattait sur lui que Quarry termina le round.

Devant l'état de l'arcade de Quarry, coupée sur plusieurs centimètres, l'ar-

bitre, Tony Perez, intervint sagement pendant la minute de repos. Il arrêta le combat qui serait devenu à coup sûr très dangereux pour le Californien d'origine irlandaise.

C'est donc beaucoup plus rapidement que Joe Frazier, détenteur actuel du titre mondial, ne l'avait fait l'an dernier (k.-o. technique au septième round) que le champion déchu, qui s'était audacieusement lancé sur quinze rounds pour cette reprise de contact avec la boxe, est venu à bout de la

force brute et maladroite de Quarry. Toujours vaincu après trente combats et après quarante-trois mois passés loin du ring, Cassius Clay (28 ans) entame une nouvelle carrière et il s'impose comme le principal challenger de Joe Frazier. Celui-ci a d'ailleurs assuré qu'il lui accordera inévitablement sa chance l'an prochain si lui-même conserve la couronne retirée à Clay contre Bob Foster, le champion du monde des mi-lourds, le 18 novembre, à Detroit.



Cassius Clay avant la pesée : il se sent déjà victorieux

## Clay: « Triomphe moral sur la société »

« Il s'agit bien plus que de la victoire d'un boxeur. Il s'agit d'un triomphe moral sur la société. » C'est par ces mots, prononcés pour les besoins de la télévision en circuit fermé sur le ring même où il venait d'effectuer une rentrée brève mais convaincante contre Quarry, que Cassius Clay a commenté son retour au premier plan.

Superbe, rayonnant, pas le moins du monde éprouvé par les neuf minutes de combat, Clay répondait calmement aux questions du journaliste chargé de l'interview, alors que, dans son coin, Quarry, la figure déformée par les coups, protestait encore contre la décision de l'arbitre et indiquait qu'il voulait continuer le combat. Il s'arracha même des mains de ses soigneurs pour tenter, en titubant, de reprendre le combat, avant d'être tiré en arrière.

Clay, pendant ce temps, rendait hommage à son adversaire: « Jerry Quarry a été valeureux. Bien qu'il ne m'ait jamais éprouvé réellement, il a joué crânement sa chance. Je tiens à rendre hommage à son courage, car, sous la grêle de coups que je lui ai décochée au troisième round, d'autres que lui se seraient affalés au tapis. »

L'ancien champion du monde a ajouté laconiquement: « Je crois avoir prouvé que je suis aussi bon, sinon meilleur qu'avant. Avec l'âge, je me suis amélioré en puissance. »

Il y avait à peine quelques minutes qu'il avait repris place parmi les grands de la boxe que, déjà, Cassius Clay se fixait son prochain objectif: Joe Frazier et la couronne toutes catégories qui lui avait été retirée quand il refusa, il y a trois ans et demi, de faire son service militaire. « Frazier,

qui m'a volé mon titre de champion du monde, a eu un aperçu de ce qui l'attend. Le vainqueur du match Frazier-Bob Foster du 18 novembre, je suis prêt à le prendre où et quand il voudra. J'ai hâte de prouver que je suis encore l'indiscutable champion du monde entier. »

### Sport Toto

4 gagnants à 13 points, 28 022 fr. 80; 71 gagnants à 12 points, 1578 fr. 75; 905 gagnants à 11 points, 123 fr. 85; 7610 gagnants à 10 points, 14 fr. 70.

### Loterie à numéros

8 gagnants avec cinq numéros plus le numéro complémentaire, 46 267 fr. 05; 135 gagnants avec cinq numéros, 2741 fr. 75; 8473 gagnants avec quatre numéros, 43 fr. 70; 166 950 gagnants avec trois numéros, 2 fr. 25.

### FOOTBALL SATUS

Série interrégionale: Trams genevois-AS Renens, 5-4; USIS-US Carouge, 1-0; Hispania-FOBB Genève, 1-1; Genève-Ville-Chêne-Eaux-Vives, 1-2; Etoile Lausanne-Etoile Jonction, 0-1. — Série A, Genève: Semina-Carouge II, 5-0; Espagnol Onex-USIS II, 3-2; Rapid-Chêne-Eaux-Vives II, 0-2; Hispania II-Gervaisia, 2-3; Plainpalais-Hungaria, 2-8. — Série B, Genève: USIS III-Genève-Ville II, 3-0; FOBB Genève II-Prieuré-Grottes I, 0-4; Colorado-Etoile Jonction, 5-1; Trams genevois II-Rapid II, 3-2; FOMH-Prieuré-Grottes II, 3-0.

### CONVOICATIONS DU PARTI

**CANTON DE GENÈVE**  
Assemblée constitutive Rive gauche-campagne. — Mardi 27 octobre, à 20 h. 30, secrétariat du PSG.

Commission électorale cantonale (présidents de section). — Mercredi 28 octobre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

### CANTON DE VAUD

**ORON-LA-VILLE.** — En collaboration avec la Fédération romande des consommatrices, le Parti socialiste du district d'Oron vous invite à une conférence, intéressante pour chacun: **Une nouvelle puissance: les consommateurs.** Cette conférence sera donnée par M<sup>me</sup> Ariane Schmitt, vice-présidente de la Fédération romande des consommatrices, le mercredi 28 octobre, à 20 h. 30, à l'Hôtel de l'Union, à Oron-la-Ville. Entrée libre, discussion.

## PROGRAMMES

### RADIO

**Mardi 27 octobre 1970**  
**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Ange Pilou», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 La terre est ronde. 18.30 Micro-dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 Passepartout. 20.30 «Un Goût de Miel», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

**Second programme de Sottens.** — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 18.55 Bonsirs les enfants! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.14 On cause, on cause. 20.15 Play time. 20.30 Nouveautés de l'enregistrement. 21.30 «Moïse et Aaron», opéra. 22.00 Sport, musique, information.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Lecture. 16.30 Mus. et divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Rado-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Fantaisie musicale. 22.00 Orch. 22.15 Inf. 22.25 Spirituels et gospel songs. 23.10 Gymnastique. 23.30 Pop 70.

### Mercredi 28 octobre 1970

**SOTTENS.** — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 et 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - On cause, on cause - Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

**Second programme de Sottens.** — 10.00 Pages de Donizetti. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de Donizetti. 11.00 Université internationale. 11.20 Propos sur l'Unesco. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

### BEROMUNSTER.

— Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 6.10 Mus. 6.20 Bonjour pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Pages de Telemann. 9.00 Entracte. 10.05 Mélodies. 11.05 Mus. et bonne humeur. 12.00 Mélodies françaises. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Chansons et danses suisses.

### TV ROMANDE

**Mardi 27 octobre 1970**  
16.00 Gymnastique. 18.00 Téléjournal. 18.05 Slim John. 18.25 Il faut savoir. 18.30 Livres propos. 18.55 Les Poucetols. 19.00 «Mon Film», feuilleton. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Alias le baron. 21.30 Gymnastique. 22.45 Téléjournal - Tableau du jour. 22.55 Boxe.

### TV FRANÇAISE

**Mardi 27 octobre 1970**  
**1<sup>re</sup> chaîne.** — 16.30 TV scolaire. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Kiri le clown. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Lumière violente», feuilleton. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.30 «Nanou», feuilleton. 21.00 A armes égales. 22.50 Grands moments de la boxe. 23.10 Télénuis.

**2<sup>e</sup> chaîne.** — 16.00 Gymnastique. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.35 Animaux du monde. 21.05 «Le Puits», film. 22.35 L'événement des 24 heures. 22.40 Mus. et poésies. 22.50 On en parle. 23.10 24 heures dernière.

### Mercredi 28 octobre 1970

**1<sup>re</sup> chaîne.** — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.05 TV scolaire.

**2<sup>e</sup> chaîne.** — 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 «Janique Aimée», feuilleton.

## LE MATCH DE VÉRITÉ POUR LE H.-C. LA CHAUX-DE-FONDS

Nouvelle soirée de hockey sur glace. Deux matches explosifs: Langnau-Kloten et surtout Genève-Servette - La Chaux-de-Fonds. Ailleurs, nous aurons encore Sierre-Viège et Zurich-Ambri-Piotta. Mais revenons au choc des Vernets. Les Genevois seront au grand complet avec un Clerc en excellente forme. Deux fois, les Genevois ont remonté des scores déficitaires importants. D'abord contre Langnau, puis à Zurich.

La Chaux-de-Fonds, elle, ne sera pas complète. D'abord, Reinhard et A. Berra sont toujours blessés, alors que Rigolet n'a pas encore reçu l'autorisation de la Faculté de pouvoir jouer. Il y a donc de fortes chances pour que l'on retrouve le H.-C. La Chaux-de-Fonds dans la même formation que contre Kloten, c'est-à-dire avec Simon aux buts.

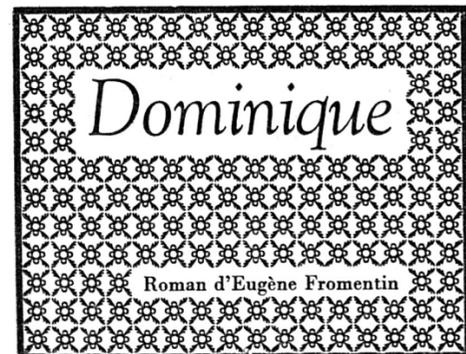
## DERBY À MONTCHOISI

En ligue nationale B, le programme pour le groupe ouest est le suivant: Bienne-Neuchâtel, Villars-Sion, Fribourg-Thoune et Lausanne-Forward Morges.

Promus en ligue B à la fin de la saison dernière, les Morgiens ont immédiatement créé la surprise en tenant l'équipe de Villars en échec. Cette équipe, renforcée par quelques joueurs venus du Genève-Servette et qui, avec Boschung, dispose d'un excellent gardien, est en train de faire son apprentissage. Et puis c'est le derby, assez inattendu, qui promet d'être passionnant.

Les Lausannois ont déjà deux victoires à leur actif. Le gardien Lacoste donne confiance aux arrières et en avant les lignes sont déjà bien soudées.

Pour le groupe est, nous aurons: Olten-Berne, Kusknacht-Lucerne et Lugano-Grasshoppers. Demain, Coire recevra Davos.



60

Je ne vous dirai rien de ce voyage, le plus magnifique et le moins profitable que j'aie jamais fait. Il y a des lieux dans le monde où je suis comme humilié d'avoir promené des chagrins si ordinaires et versé des larmes si peu viriles. Je me souviens d'un jour où je pleurais sincèrement, amèrement, comme un enfant que les larmes ne font point rougir, au bord d'une mer qui a vu des miracles, non pas divins, mais humains. J'étais seul, les pieds dans le sable, assis sur des roches vives où l'on voyait des boucles d'airain qui jadis avaient attaché des navires. Il n'y avait personne, ni sur cette plage abandonnée par l'histoire, ni en mer, où pas une voile ne passait. Un oiseau blanc volait entre le ciel et l'eau, dessinant sa grêle

envergure sur le ciel immuablement bleu et la reproduisant dans la mer calme. J'étais seul pour représenter à cette heure-là, dans un lieu unique, la petitesse et les grandeurs d'un homme vivant. Je jetai au vent le nom de Madeleine, je le criai de toutes mes forces pour qu'il se répétait à l'infini dans les rochers sonores du rivage; puis un sanglot me coupa la voix; et je me demandai, la confusion dans le cœur, si les hommes d'il y a deux mille ans, si intrépides, si grands et si forts, avaient aimé autant que nous!

J'avais annoncé plusieurs mois d'absence: je revins au bout de quelques semaines. Rien au monde ne m'aurait fait prolonger mon voyage un jour de plus.

Madeleine me croyait encore à quatre ou cinq cents lieues d'elle, quand j'entraî, un soir, dans un salon où je savais la trouver. Elle fit un mouvement de toute imprudence en m'apercevant.

Fort peu de gens connaissaient mon absence. On disparaît si commodément dans ce grand Paris, qu'un homme aurait le temps de faire le tour de la terre avant qu'on se fût aperçu de son départ.

Je saluai Madeleine comme si je l'avais vue la veille. Au premier regard, elle comprit que je revenais à elle épuisé, affamé de la voir et le cœur intact.

— Vous m'avez beaucoup inquiétée, me dit-elle. Et elle poussa un soupir de soulagement. On eût dit que mon retour, au lieu de l'effrayer, la débarrassait au contraire d'un souci plus amer que tous les autres.

Elle reprit audacieusement sa tâche écrasante. Tous les moyens employés pour me sauver (c'était le seul mot dont elle se servit pour définir une entreprise où il s'agissait en effet de mon salut et du sien), tous étaient mauvais, quand ils ne me venaient pas directement de son appui. Elle voulait seule intervenir désormais dans ce débat dont elle était cause.

— Ce que j'ai fait, je le déferai! me dit-elle, un jour, dans un accès de fier défi poussé jusqu'à la folie.

Tout son sang-froid l'avait abandonnée. Elle commit des étourderies sublimes et qui sentaient le désespoir. Ce n'était plus assez pour elle d'assister à ma vie d'aussi près que possible, de m'encourager si je faiblissais, de me calmer lorsque je m'exaspérais. Elle sentait que son souvenir même contenait des flammes; elle imagina de les éteindre, en veillant pour ainsi dire heure par heure sur mes pensées les plus secrètes. Il aurait fallu, pour cela, multiplier à l'infini des visites qui déjà se répétaient trop souvent. C'est alors qu'elle osa inventer des moyens de me voir hors de sa maison. Elle y mit cette effrayante effronterie qui n'est permise qu'aux femmes qui risquent leur honneur, ou à la pure innocence. Bravement, elle me donna des rendez-vous. Le lieu désigné était désert, quoique peu éloigné de son hôtel. Et ne supposez pas qu'elle choisit, pour ces expéditions périlleuses, les occasions fréquentes où M. de Nièvres s'absentait. Non, c'était lui présent à Paris, au risque de le rencontrer, de se perdre, qu'elle accourait à heure dite et presque toujours aussi maîtresse d'elle-même, aussi résolue que

si elle eût tout sacrifié.

Son premier coup d'œil était un examen. Elle m'enveloppait de ce large et éclatant regard qui voulait sonder ma conscience et reconnaître au fond de mon cœur les orages amassés ou dissipés depuis la veille. Son premier mot était une question: « Comment allez-vous? » Ce « comment allez-vous? » signifiait: « Etes-vous plus sage? » Quelquefois je lui répondais par un demi-mensonge courageux qui ne la trompait guère, mais qui alors éveillait en elle des curiosités et des inquiétudes d'un autre genre. Elle prenait mon bras, et nous marchions sous les arbres, nous taisant par intervalles, ou causant avec le calme apparent de deux amis qui se sont rencontrés par hasard. Elle me dévoilait, pendant ces heures de douce et brûlante étreinte, elle me révélait, comme autant de merveilles, des trésors de dévouement, d'abnégation, des ressources de prévoyance presque égales aux profondeurs de sa charité. Elle disciplinait ma vie mal réglée, ou plutôt dérégulée et portée sans mesure à tous les excès contraires du travail acharné ou de la pure inertie. Elle gourmandait mes lâchetés, s'indignait de mes défaillances et me reprochait les invectives dont je m'accablais à plaisir, parce qu'elle voyait, disait-elle, les inquiétudes d'un esprit mal équilibré et plus perplexe encore qu'équitable. Si j'avais été capable de concevoir les moindres ambitions un peu fortes, ce qu'elle me communiquait de vrai courage aurait dû les allumer en moi comme un incendie.

(A suivre.)

VAUD

# LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

**LAUSANNE**  
**PLUMES DU PAON**  
**OU SERPENT À PLUME ?**

Sous le titre « Les plumes du paon », M. Paul Rossel, secrétaire patronal, nous a fait l'honneur, auquel nous sommes très sensible, de consacrer, dans la « Feuille d'Avis de Lausanne », toute sa dernière chronique « Leur opinion » à une remarque que nous avions faite au sujet des milieux patronaux et de l'AVS.

Nous regrettons qu'il faille toujours une pression extérieure pour qu'ils se décident à agir dans le domaine social. M. Rossel nie ce fait et nous accuse d'être sommaire parce que nous avons été concis. Il ajoute :

« S'il existe un domaine où les réalisations sociales sont le fait exclusif d'initiatives patronales, c'est bien celui de la prévoyance en cas de vieillesse, invalidité et décès. Les premières institutions — fonds de prévoyance, caisses de pensions, caisses de retraites — furent créées il y a fort longtemps, aux environs de 1830... »

« La plupart des fonds de prévoyance ont été institués par des employeurs qui ont même eu souvent beaucoup de peine à convaincre leur personnel ; en effet, les moins de 40 ans sont en général indifférents, voire hostiles, à cette forme de sécurité sociale. »

« Il faut dire aussi que le mouvement syndical est resté longtemps passif. Il concentrait toutes ses revendications sur deux objectifs : l'augmentation des salaires directs et la réduction des horaires de travail. Il se désintéressait de la prévoyance vieillesse professionnelle... »

« Si toutes les associations de salariés s'étaient préoccupées plus tôt du deuxième pilier de la prévoyance sociale, il n'y aurait plus de professions non assurées ou insuffisamment assurées. Il n'y aurait pas besoin d'obligation légale pour garantir une couverture suffisante. »

« Il faut donc répondre à « Vêbé » ceci : les milieux patronaux n'ont précisément pas attendu d'être l'objet d'une pression extérieure (politique) pour se décider à agir dans le domaine social. Au contraire, ils ont fait œuvre de pionniers, sans publicité et souvent dans un climat d'indifférence. Des institutions très nombreuses, très importantes et très efficaces ont été créées. Des partis politiques s'en aperçoivent ; se parant des plumes du paon, ils « s'approprient » ces résultats, lancent des initiatives et proclament que, sans eux, rien n'existerait. »

« C'est un peu trop facile ! »

Que certains milieux patronaux se soient préoccupés depuis longtemps de la prévoyance professionnelle, nous ne le nions pas : l'enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions ?

En effet, ce souci de prévoyance n'était-il pas si limité, si velléitaire, que l'immense majorité des travailleurs voyaient, avant la Seconde Guerre mondiale, venir l'âge dans la plus grande crainte de tomber dans la misère. Cette iniquité devint si flagrante, le conflit terminé, qu'on n'osa plus la maintenir. Et ce fut l'AVS.

A son tour, toutefois, l'AVS se révéla insuffisante. Comme, de plus en plus, l'idée d'une véritable rente généralisée se répandait, les milieux patronaux ont mis l'accent à nouveau sur la prévoyance professionnelle.

Mais si leur effort avait été si grand que le dépeint M. Rossel, nos partis bourgeois, qui ne sont pas particulièrement progressistes et pas tellement éloignés des milieux patronaux, auraient-ils senti le besoin de lancer une initiative pour améliorer le sort des vieux ? Le Conseil fédéral éprouverait-il, d'autre part, la nécessité d'intervenir pour rendre obligatoires les fonds de prévoyance professionnels ?

Vraiment M. Rossel la baille belle à ses lecteurs ! Si nous nous parons des plumes du paon, serait-il

un serpent à plume ? Mais voilà que, comme mon contradicteur, je me laisse prendre à la spirale de la violence. Même si elle n'est, heureusement ! que scripturale, évitons-la !

**RELAUSANNE**  
**LA SPIRALE DE LA VIOLENCE**

Cette spirale de la violence, M. Cl. Smadja l'a fort bien analysée dans la « Tribune de Lausanne » après les événements du Québec. Il concluait son article par ces mots : « C'est donc à une nouvelle escalade du chantage qu'on peut raisonnablement s'attendre. Dans le contexte actuel, en effet, tout optimisme serait vain : le prix accordé à la vie humaine semble décidé à baisser de jour en jour, et il n'est plus de pays au monde qui soit à l'abri de cette terrifiante contagion de la violence. »

Nous partageons entièrement les vues de notre confrère, mais nous aimerions ajouter ceci à son commentaire.

Quand un ministre canadien, quand un enfant — comme cela est arrivé en Grèce — sont assassinés par des terroristes, il se fait une unanimité pour constater que le prix de la vie humaine baisse terriblement. Et chacun — ou presque — se sent prêt à combattre contre une telle baisse.

Mais entre un terroriste qui tue une victime innocente et un membre du tribunal, qui acquitte un assassin sur l'ombre d'un doute — comme cela vient de se passer dans le canton de Neuchâtel — ou encore entre un terroriste et un membre du tribunal qui accorde le sursis à un chasseur qui met en danger l'existence d'un automobiliste et de son fils ou encore entre un terroriste et un automobiliste qui conduit en état d'ivresse, y a-t-il réellement une grande différence quant au prix que l'un ou l'autre attache à la vie humaine ?

Je pose la question. A vous d'y répondre, pour vous-mêmes, honnêtement. **VÊBÉ.**

## Une merveilleuse exposition

Sous le nom de Diwali, Anne, c'est vraiment une très belle exposition qui se tient dans les grands magasins Au Centre. Diwali, c'est la plus gaie des fêtes indiennes ; c'est celle de la lumière. Ainsi, une nuit de l'arrière-automne, le pays tout entier illumine ses édifices publics, les maisons et les chaumières de ses villes et de ses villages, dans une extraordinaire féerie. On souhaite la bienvenue à la déesse Lakshmi, qui apportera prospérité et richesse à ceux qui lui rendent hommage. Dans l'est de l'Inde, particulièrement au Bengale, la déesse se nomme Kali ; elle n'est pas moins célébrée avec le même enthousiasme. Diwali marque le début de l'hiver, en même temps que l'avènement de la nouvelle année ; cette fête symbolise également le triomphe du bien sur le mal.

Les grands magasins Au Centre ont donc tout naturellement placé leur exposition — sise au 2<sup>e</sup> étage, et qui occupe une surface de 600 mètres carrés — sous le signe amical et joyeux de Diwali. Dans le domaine de l'alimentation, on trouve des fameuses spécialités telles : piments, condiments, épices, notamment, et bien sûr une très grande variété de fruits et de légumes, de jus de fruits et de thés.

Le secteur des articles non alimentaires propose toute la gamme des superbes tapis en feutre, coton, paille, peau, fourrure ; les textiles, soies, tissus et étoffes aux chauds coloris, sans oublier l'artisanat indien : céramiques, poteries, articles en laiton, en bois, en papier mâché, petites sculptures décorées, brûle-parfums, sabres, poignards, instruments de musique, jouets, et la bijouterie, travaillée avec un art consommé. En outre, l'Office national indien du thé a délégué deux ambassadrices qui servent gratuitement les plus typiques breuvages.

Et puis, Anne, le Centre abrite une collection d'œuvres d'art remarquable mise à notre disposition par la compagnie Air-India à laquelle elle appartient. Tu y verras de curieuses peintures abstraites. Et je veux te faire une confidence, Anne : cela ne m'étonnerait pas qu'un juge imaginaire et inquisiteur fasse mettre le séquestre sur une ou deux œuvres, comme pour von Balmoos !

## « Semaine du kilo 1970 »

On nous communique : Une fois de plus, nous faisons appel au bon cœur de nos amis afin que réussisse notre 39<sup>e</sup> « Semaine du kilo ». Du 26 octobre au 20 novembre 1970, vous recevrez la visite de nos récolteurs. Il est utile de rappeler que tous, sans exception, sont des hommes âgés, ou alors des handicapés, soit par maladie ou par accident. Durant un mois, tous reçoivent un salaire normal. Ce travail, à l'entrée de l'hiver, c'est une bénédiction qui leur tombe du ciel. Toute la récolte, comme cela se fait depuis

trent-neuf ans, est distribuée gracieusement à des familles nécessiteuses et à des vieillards. Tous nos récolteurs sont porteurs d'un insigne et d'une crousille aux couleurs de la ville de Lausanne. Faites-leur bon accueil ! Avec le sourire, donnez même la moindre des choses. Argent, vêtements, épicerie, le tout sera soigneusement réparti. Pour faire vivre nos deux belles salles de lecture en faveur des personnes âgées (80 places), il nous faut de grandes ressources financières. Pensez à eux et merci !

Tél. 23 80 22 ; CCP 10-386 ; œuvre de secours « Semaine du kilo », place Chauderon 5.

## R. Devos, homme-music-hall

Les uns sont hommes-sandwiches hommes-orchestre, hommes-serpents. Raymond Devos, lui, est homme-music-hall. Chansonnier, jongleur, clown, chanteur, acrobate, comédien, musicien, il constitue, à lui seul, facilement tout un programme. Et ce spectacle si souvent mortellement ennuyeux — mais qu'on applaudit par snobisme ou par psittacisme — qu'on baptise du mot barbare de « one-man show » devient, grâce à lui, un spectacle fort divertissant. Et ce n'est pas un moindre charme de Devos d'incarner si profondément l'homme-music-hall, qu'il pousse la conscience professionnelle jusqu'à nous offrir des numéros de valeur fort inégale. La majorité, certes, sont d'une absurdité géniale, de petits chefs-d'œuvre (Louis XIV, par exemple, le mari dont on emprunte les pantoufles). En revanche, certaines clowneries... Mais il en faut pour tous les goûts. (B.)

## Utile enquête

Apprends, Anne, que, à la demande de la Commission intercommunale d'urbanisme, diverses enquêtes de circulation ont été et seront organisées dans la région lausannoise. Durant les deux premières semaines d'octobre, les automobilistes quittant la région ont été interceptés et questionnés sur l'origine, la destination et le motif de leur déplacement. Cette enquête vise à déterminer le trafic de transit, d'origine et de destination et sera utile à l'étude du plan des transports de la région lausannoise. La troisième semaine, on a fait une enquête dans le centre de la ville, visant à déterminer le motif des déplacements aux divers moments de la journée. Cette enquête complètera les enquêtes à domicile qui seront effectuées en décembre, dans le cadre du recensement fédéral. Lors de la quatrième semaine, les automobilistes entrant dans le centre commercial recevront à certaines heures des papillons de couleur, que l'on glissera sous leur essuie-glace. Ils sont instamment priés de les laisser en place pendant une heure environ, afin que des étudiants spécialement instruits puissent noter leur passage en divers points clés du réseau routier du centre de la ville.

## Au Conseil communal de Chavannes-près-Renens

### Où l'on reparle de l'usine de Penthaz

Réuni vendredi dernier sous la présidence de J.-P. Vernez (soc.), le Conseil communal a liquidé un important ordre du jour.

**Assermentations.** — MM. M. Delisle (soc.) et J. Fleury (rad.) sont assermentés et remplacent M<sup>me</sup> A. Lugin (rad.) et P. Maillefer (soc.), ce dernier ayant quitté la localité.

**Communications municipales.** — L'association intercommunale pour la création à Chavannes d'un collège secondaire est constituée. Son comité va pouvoir aller de l'avant dans cette réalisation. Le renchérissement des redevances communales pour l'épuration des eaux est dû à la mise en œuvre de l'épuration biologique à la station de Lausanne.

**Préavis municipaux.** — Deux préavis sont examinés puis adoptés après le rapport favorable des commissions.

Le premier, qui suscita une discussion animée, consistait en une demande de crédit supplémentaire de 18 000 fr. en faveur de l'Association intercommunale de l'usine de destruction des ordures de Penthaz. Les graves difficultés rencontrées dans l'exploitation de cette usine (en raison principalement de la prolifération des matières plastiques, ont incité le conseil à charger la Municipalité d'intervenir auprès de l'AIP pour qu'une étude de reconversion de l'usine, en abandonnant la production du compost, soit entreprise.

Le deuxième préavis autorise la Municipalité à poursuivre la procédure d'expropriation à l'avenue de la Concorde, à la rue Centrale et au chemin des Glycines.

**Elections.** — A la suite du succès d'une motion socialiste, le nouveau poste de suppléant au secrétaire du conseil est attribué à M<sup>me</sup> Bl. Stutz (soc.).

**Motion.** — En deuxième débat, la motion de M<sup>me</sup> N. Huber (soc.) demandant l'admission des élèves de douze ans en classe primaire-supérieure est acceptée par la Municipalité.

**Divers.** — La Commission d'assistance émet le vœu qu'une allocation de fin d'année soit versée aux bénéficiaires de l'AVS complémentaire communale. Cette proposition, dans les compétences municipales, est acceptée. Il y eut encore quelques questions individuelles d'intérêt local.

Nous méprisons beaucoup de choses pour ne pas nous mépriser nous-mêmes. La Rochefoucauld.

# Cinémas lausannois

**A.B.C. Tél. 22 55 52-53**

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans  
Première vision suisse  
Scope Couleurs  
Violences... Crimes... C.I.A. et Interpol contre la pègre des trafiquants d'armes

**ÉCHEC INTERNATIONAL**  
Tab Hunter, Daniella Bianchi, Michael Rennie, Liz Barret

**Athénée Tél. 23 24 12**

14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans  
En première  
Belmondo et Delon dans

**BORSALINO**  
de Jacques Deray Mus. de C. Bolling Eastmancolor  
Toutes faveurs suspendues

**Atlantic T. 22 11 44-45**

14.30, 17.00, 20.30 16 ans  
Première vision suisse  
Scope Couleurs  
Francis Blanche, Michel Serrault, Jean Poiret, Darry Cowl, Annie Cordy

Les rois du rire reviennent dans  
**CES MESSIEURS DE LA GACHETTE**  
Un déchaînement d'hilarité

**Bel-Air Tél. 23 53 12**

13.45, 16.00, 18.15, 20.30, 22.30 16 ans  
En première  
Belmondo et Delon dans

**BORSALINO**  
de Jacques Deray Mus. de C. Bolling Eastmancolor  
Toutes faveurs suspendues

**Bourg Tél. 22 86 22**

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans  
DERNIER JOUR  
Venez rire avec Norman Wisdom dans

**PRESS FOR TIME**  
(LE REPORTER POURCHASSÉ)  
Norman Wisdom, le célèbre comique anglais, est la meilleure pilule pour rire. Goûtez-la ! (Prix : 4.-, 5.-, 6.-) Vers. originale, s.-t. franç.-allemand.

**Capitole Tél. 22 51 32**

14.15, 17.00, 20.30 16 ans révolus  
2e semaine  
**TORA ! TORA ! TORA !**

Le film qui raconte ce qui s'est vraiment passé à Pearl Harbour  
Panavision - Couleurs Deluxe

**Colisée Tél. 32 51 25**

15.00, 17.00, 20.30 16 ans  
DERNIER JOUR

**La Palme d'Or de Cannes 1970**  
Le plus grand succès actuel du cinéma américain  
**M. A. S. H.**

de Robert Altman, avec Elliot Gould et Donald Sutherland  
Version originale anglaise sous-titrée

**Eldorado Tél. 22 16 12**

14.30, 17.15, 20.30

2e semaine  
16 ans révolus - Première vision suisse

**TORA ! TORA ! TORA !**  
Le film qui raconte ce qui s'est vraiment passé à Pearl Harbour

**Georges V Tél. 25 43 31**

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15

Première suisse romande  
Richard Harris, extraordinaire, dans un film cruel, tendre et sauvage d'Elliot Silverstein

**UN HOMME NOMMÉ CHEVAL**  
Le rite d'initiation le plus hallucinant jamais vu - Avec Corina Tsopei  
Panavision - Technicolor - Parlé franç.

**Lido Tél. 23 21 44**

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans  
4e semaine - Première romande  
Un des films les plus importants de notre temps, dans la lignée de « Z » et de « Aveu » d'Ello Petri

**ENQUÊTE SUR UN CITOYEN**  
au-dessus de tout soupçon  
Avec Gian-María Volonte et Fi Boiken  
Primé à Cannes 70 - Parlé français

**Metropole Tél. 23 62 22**

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Samedi, nocturne à 23.00  
Première suisse  
Parlé français - Couleurs  
Franco Nero, Bud Spencer  
**GOTT MIT UNS**

A l'aube du 5e jour - Un film extrêmement dur - Le film principal complet - tout de suite

**Palace Tél. 22 13 30**

13.45, 15.30, 17.15, 19.00, 20.45 7 ans

Le film extraordinaire d'E. Schumacher  
Il a fallu sept ans de travail pour réaliser

**LE MONDE DES ANIMAUX SAUVAGES**  
qui nous montre pour la première fois - et peut-être pour la dernière - une faune rare, menacée d'extermination !

**Romandie Tél. 23 47 64**

14.15, 17.15, 20.30 16 ans

Ce soir, nocturne à 23.15  
Première  
Deux géants de l'histoire s'affrontent !  
Richard Harris et Alec Guinness dans

**CROMWELL**  
Le choc le plus spectaculaire du cinéma  
Faveurs suspendues  
Panavision - Technicolor - Parlé franç.

**Corso-Renens Tél. 34 00 55**

**RELACHE**  
Dès jeudi : 20.30 16 ans

**UNE POIGNÉE DE PLOMB**

**Prêts express**  
de Fr. 500.- à Fr. 10.000.-  
● Pas de caution :  
Votre signature suffit  
● Discreté totale

**Banque Procrédit**  
2300 La Chaux-de-Fonds  
av. L.-Robert 88  
Tél : 039 / 3 16 12

**Nous vous recevons discrètement en local privé.**  
Service express

Nom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Endroit \_\_\_\_\_

# COMMERCE EST-OUEST: LA RFA EN TÊTE

La République fédérale d'Allemagne est maintenant, en Europe occidentale, le plus gros client de l'Europe orientale, et si l'on tient compte de ses achats à la République démocratique allemande, sa prédominance, en tant qu'importateur, est encore plus marquée, indique notamment le « Bulletin économique pour l'Europe », publié par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

Pour ce qui est des exportations de l'Europe occidentale vers l'Europe orientale, c'est aussi la RFA qui vient en tête, et plus nettement encore. Elle est suivie, à bonne distance, par l'Italie, la France, le Royaume-Uni, la Yougoslavie, la Finlande et l'Autriche.

D'une manière globale, pour les importations en provenance d'Europe orientale, les taux de croissance les plus élevés de 1967 au premier semestre de 1970 ont été enregistrés par la RFA, la Suède, la Suisse et l'Autriche.

Si les échanges de l'Europe occidentale ont continué à se développer aussi vigoureusement pendant le premier semestre de 1970, c'est manifestement en raison de facteurs qui sont les uns de caractère général et les autres particuliers. Dans la plupart des pays, la demande est restée forte et les salaires et les prix montent rapidement. La capacité de production étant utilisée au maximum, il

en est résulté une nouvelle vague d'investissements industriels, concentrée sur les outillages techniquement avancés qui permettent des économies de main-d'œuvre. Cela explique, dans une certaine mesure, la forte progression des importations de l'Europe occidentale en provenance des Etats-Unis ainsi que l'expansion toujours rapide des exportations de la République fédérale d'Allemagne même après la réévaluation du mark.

## RFA : LES OBJECTIFS DE LA COALITION SPD-FDP

La poursuite des réformes entreprises tant sur le plan intérieur allemand que sur celui de la politique étrangère en vue d'assurer activement la paix: tel est l'objectif assigné par le chancelier ouest-allemand, Willy Brandt, à la coalition gouvernementale SPD-FDP pour sa seconde année de législature.

En présentant, à Bonn, le rapport d'activité de la coalition des socialistes et des libéraux, M. Brandt a spécialement mentionné, parmi les réformes intérieures, l'élargissement de la formation, un meilleur équilibre des revenus, l'amélioration des assurances maladie et l'intensification de la construction de logements et de routes.

Le chancelier ouest-allemand a également souligné la nécessité de poursuivre la lutte contre l'inflation.

# Agitation sociale en Italie

## LES TYPOS ITALIENS SONT EN GRÈVE

La grève de vingt-quatre heures déclinée par le syndicat des typographes de la presse italienne est effective depuis hier. Aucun journal n'a paru à l'exception des quotidiens sportifs.

La tentative des éditeurs de quotidiens de supprimer la parution du numéro du lundi est à l'origine de l'agitation des typographes qui avaient déjà effectué une série de débrayages l'été dernier.

Les typographes ne s'opposent pas au principe de l'abolition du septième numéro mais ils veulent que le paiement des heures supplémentaires effectuées pour la publication de celui-ci soit maintenu même si l'édition est supprimée.

La Fédération nationale de la presse italienne qui a présenté la même revendication pour les journalistes a exprimé sa solidarité avec le syndicat des typographes.

## LES UNIVERSITAIRES AUSSI

Le Comité national universitaire italien, qui groupe assistants, chargés de cours et chercheurs, a proclamé une grève totale des cours de quatre jours.

Il a décidé également de poursuivre la grève des examens, commencée il y a une dizaine de jours, tant qu'il n'aura pas obtenu satisfaction.

Le comité proteste contre le fait que la réforme universitaire promise en juin dernier pour la rentrée d'octobre, est encore en discussion au Sénat. Il dénonce en particulier les lenteurs du débat parlementaire, dues, estime-t-il, aux pressions de certains titulaires de chaires, qui ont intérêt à retarder une réforme qui leur ôterait une bonne partie de leurs privilèges.

## MANIFESTATION A VENISE

Des centaines de manifestants ont bloqué pendant une heure la circulation sur le viaduc qui relie Venise à Mestre. La police a dû faire usage de gaz lacrymogènes pour dégager le pont.

Cette manifestation a été organisée par des chauffeurs d'autobus en grève, qui après avoir fait monter dans une trentaine d'autobus des ouvriers et des étudiants ont arrêté leurs véhicules sur le viaduc où la circulation est particulièrement intense.

Les incidents ont pour origine une grève du personnel des services d'autobus, qui revendiquent des améliorations de salaires.

## NOUVEAU DÉCRET FISCAL

Le Conseil des ministres italien a approuvé un nouveau décret sur des mesures fiscales destinées à la relance de l'économie.

Ce décret entrera en vigueur le 27 octobre, et sera soumis à l'examen de la Chambre du Sénat en vue

de son approbation et de sa transformation en loi dans un délai de soixante jours.

Le nouveau décret reprend les mesures fiscales contenues dans le premier texte. On y a seulement ajouté les propositions que le gouvernement a faites à l'occasion des pourparlers avec l'opposition, la principale prévoyant une réduction de sept lires du prix de l'essence à la date du 31 décembre 1972. Parmi ces propositions figure aussi l'engagement du gouvernement de consacrer cent milliards de lires à la politique du logement.

## CLIMAT TENDU AUSSI EN FRANCE

Trois cent vingt-huit mille employés des postes ont fait grève, hier, en France, pour appuyer leurs revendications en vue d'obtenir des augmentations de salaires et une réduction de la durée de travail. Ils projettent de faire des grèves tournantes d'un jour pendant une semaine.

A Marseille, l'ordre de grève des dockers a été suivi à 100%. Outre des améliorations de salaires, ils réclament l'introduction d'un nouveau système de retraite. Employeurs et employés des entreprises à succursales multiples négocient un nouveau contrat collectif de travail. Les employés ayant menacé de déclencher une grève à l'échelon national.

## Les chemins de fer européens iront (très vite) en 1980...

### UN EXEMPLE: PARIS-BRUXELLES EN UNE HEURE TRENTE MINUTES !

Sur quelque 276 relations ferroviaires intervilles, nationales ou internationales en Europe en 1980, trois pourraient atteindre des vitesses moyennes supérieures à 200 km/h, 46 des vitesses moyennes comprises entre 150 et 199 km/h. et 150 des vitesses moyennes de 120 à 149 km/h.

Dans une enquête sur les projets et les réalisations en matière d'infrastructures ferroviaires, la Commission de recherche prospective de l'Union internationale des Chemins de fer (UIC) a examiné quel pourrait être le trafic européen intervilles vers 1980. L'accroissement des vitesses sur voie ferrée est, en effet, plus une question d'infrastructure que de puissance motrice des véhicules

de traction. Aussi, les réseaux européens ont-ils entrepris l'étude d'infrastructures nouvelles ou d'amélioration de tracé de lignes existantes.

A titre d'exemple, sur les lignes nouvelles, et le tunnel sous la Manche étant construit, les trajets Paris-Lyon (419 km.) seraient parcourus en 2 h. (210 km/h.), Paris-Bruxelles (305 km.) en 1 h. 30 (203 km/h.), Bruxelles-Lyon (724 km.) en 3 h. 30 (206 km/h.), Lyon-Londres (869 km.) en 4 h. 40 (186 km/h.), Bruxelles-Genève (851 km.) en 4 h. 47 (178 km/h.), Milan-Bologne (215 km.) en 1 h. 13 (177 km/h.), Lyon-Cologne (945 km.) en 5 h. 28 (173 km/h.), Paris-Londres (450 km.) en 2 h. 40 (169 km/h.), Marseille-Manchester (1520 km.) en 9 h. 33 (159 km/h.).

## D'une capitale à l'autre...

● **Londres.** — Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, est arrivé à Londres pour une visite officielle de trois jours.

● **Dar Es-Salaam.** — Les travaux de construction du chemin de fer Tanzanie-Zambie ont commencé. Cette ligne bénéficie d'une aide financière chinoise substantielle.

● **Luxembourg.** — Le président du Sénégal, M. Léopold Sedar-Senghor, est arrivé à Luxembourg pour une visite officielle.

● **Le Caire.** — M<sup>me</sup> Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, a rencontré au Caire les dirigeants égyptiens.

● **Bagdad.** — Un trafiquant de drogue libanais a été pendu en Irak.

● **Stockholm.** — Le Prix Nobel de l'économie a été attribué au professeur américain Paul A. Samuelson.

● **Bangkok.** — Un hélicoptère militaire américain a explosé en vol: huit morts.

● **Budapest.** — Le ministre de l'Economie de la RFA, M. Schiller, est à Budapest pour s'entretenir avec le ministre hongrois des Finances.

● **Bogota.** — Les inondations qui frappent la Colombie auraient déjà fait une cinquantaine de morts.

● **Paris.** — Le prince Juan Carlos, prétendant à la succession de Franco en Espagne, a été reçu par M. Pompidou à l'Élysée.

● **Prague.** — Trois cas de choléra ont été signalés en Slovaquie.

● **Alger.** — M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, et M. Ortoli, ministre français du Développement industriel, ont repris les conversations franco-algériennes.

● **Paris.** — La police française des stupéfiants a arrêté deux trafiquants de drogue qui transportaient dans une voiture 52 kilos d'héroïne. La valeur de la marchandise saisie est estimée à 80 millions de francs suisses.

## MÉDICAMENTS EN SUISSE

(Suite de la première page)

La présence des droguistes s'explique plus pour des raisons d'ordre historique qu'en raison des compétences particulières de ces derniers, leur formation étant trop brève pour leur conférer une véritable connaissance du médicament.

La dernière des cinq listes est la liste E, qui comprend des produits enregistrés comme médicaments par l'Office de contrôle, mais dont l'innocuité justifie qu'ils soient vendus sans restriction, par n'importe quel détaillant.

## CONCLUSIONS

Le système suisse présente des avantages et des inconvénients. La répartition des médicaments en « listes » est une solution parfaitement scientifique et logique. Le défaut de l'organisation est de concentrer tout le pouvoir de décision quant à l'attribution à l'une ou l'autre des listes entre les mains d'un très petit nombre d'experts dont les décisions paraissent parfois arbitraires. Une amélioration devrait très rapidement être obtenue en augmentant le nombre des experts. Ensuite, il faudrait revoir la répartition des médicaments entre les listes, car l'on a parfois procédé à des classements contraires à la logique. Il en résulte des contradictions manifestes qu'il devient indispensable d'éliminer.

# Pour assurer le bien-être de l'homme L'importance de la forêt et du bois

L'Association suisse d'économie forestière a tenu son assemblée générale à Zurich. Après avoir élaboré un programme de politique forestière, l'assemblée a examiné la situation du marché du bois. L'amélioration enregistrée l'an dernier s'est maintenue et les pronostics économiques pour l'exercice 1970-1971 sont favorables, tout particulièrement dans le bâtiment.

Tout irait donc très bien s'il n'existait pas le problème lancinant de la main-d'œuvre, qui se pose à la sylviculture comme à toutes les branches de l'économie suisse. On en arrive à conclure à la nécessité de développer la planification et l'organisation dans les entreprises sylvicoles, pour arriver à diminuer le besoin de main-d'œuvre en rationalisant et en mécanisant le plus possible. Et parallèlement à la constatation qu'il faut élever la position sociale des forestiers et des bûcherons, et accorder plus d'attention que jusqu'ici à la formation des cadres.

## LE BOIS DANS LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS MODERNES

Dans les constructions les plus diverses, on trouve de plus en plus des aménagements intérieurs en bois ou en panneaux ligneux. Les architectes justifient cette utilisation du bois par l'atmosphère agréable et confortable qui s'en dégage et que l'homme ressent comme bienfaisante. En plus, le bois a un fort pouvoir thermo-isolant et contribue à l'insonorisation et à l'équilibre acoustique. L'évolution technique dans ses diverses applications est en plein essor. On observe une tendance marquée vers les produits préfabriqués, qui ont reçu un traitement de surface définitif et qui sont prêts à poser. Citons par exemple, certains panneaux laqués et, comme dernière nouveauté, des lames colorées, prêtes à poser. Tous ces produits facilitent grandement les travaux de construction. Immédiatement après la pose, les locaux peuvent être habités. L'évolution tend aujourd'hui à agrandir la surface des éléments préfabriqués, afin de réduire les frais de pose. De nouvelles solutions esthétiques sont proposées qui permettent de créer dans les logements une ambiance personnelle sans qu'il en résulte des frais exagérés.

## RÉSISTANCE AU FEU DES BOIS DE GRANDE SECTION

Certaines parties de bâtiment en bois peuvent avoir une capacité de résistance étonnante au feu, lors même qu'elles sont faites d'une matière combustible.

Ce fait est établi depuis longtemps. Il est reconnu par les spécialistes qui ont l'expérience de la lutte contre le feu. La raison de ce comportement favorable tient dans une particularité

qui distingue le bois de presque tous les matériaux. En brûlant, il forme à l'extérieur une couche de charbon qui l'isole et ralentit la combustion, de sorte qu'en cas d'incendie, la force portante d'un ouvrage en bois persiste pendant une durée relativement longue. Au surplus, la dilatation thermique du bois est extrêmement faible, ce qui assure un comportement mécanique très favorable. Il en résulte une sécurité relativement grande pour les équipes qui luttent contre le feu, comme pour les personnes et les choses qui doivent être évacuées.

Ces propriétés sont encore plus marquées dans les poutres lamellées collées, qu'on utilise de plus en plus pour les grandes constructions en bois. Ces poutres sont faites de couches de planches collées aux résines synthétiques et présentent souvent de très grandes sections. En Allemagne, des essais ont montré qu'une poutre lamellée de 23 x 70 cm. de section, exposée au feu pendant une heure, à des températures atteignant 650°, présentait encore une section intacte équivalant à 75% de la section initiale. Une autre poutre de 16 x 40 cm. avait encore, après trente minutes d'exposition au feu, une capacité portante s'élevant à 2,2 fois le minimum exigé.

## EQUIPEMENT DES RÉGIONS DE VILLEGIATURE

Le style des constructions et du matériau se pose et mérite attention.

L'un et l'autre doivent être adaptés aux besoins des hôtes et à ceux de la population indigène, tout en étant en harmonie avec les données du site et de l'architecture locale ou régionale. Parmi les motivations des voyages, l'une est fondamentale: c'est la recherche du changement, du dépaysement. Le citadin qui part en vacances ne désire pas retomber dans l'atmosphère chargée des grandes villes, ni retrouver les architectures écrasantes des maisons-tours et des gratte-ciel. Il revient donc à l'architecte de trouver une solution qui satisfasse les besoins des hôtes sans sacrifier les caractères typiques qui font l'attrait d'une région. Il lui appartient de créer dans nos lieux de villégiature une ambiance accordée au site, de leur donner l'âme du pays.

Or le bois, dans nos conditions, est bien fait pour l'aider. En effet, c'est une matière organique qui, mieux que toute autre, est à l'image de la vie et à la mesure de l'homme. Produit naturel, non falsifié, il répond aux besoins des nombreux touristes qui recherchent le retour à la nature. Le choix de ce matériau s'impose donc dans toutes les régions où son utilisation est de tradition.

Après avoir pris connaissance de ces diverses données fournies par Lignum (Union suisse en faveur du bois), on peut en conclure que l'économie forestière suisse peut voir l'avenir sous un jour faste sans faire preuve de trop d'optimisme. E. MIs.

# Revendications de l'Union PTT

## LE FACTEUR NE PASSERA PLUS QU'UNE FOIS ?

M. Fritz Bourquin, nouveau directeur général des postes, a exposé les problèmes qu'il a appris à connaître au cours de ses dix premières semaines d'activité. Ayant visité un grand nombre de services, il a pu constater que la pénurie de personnel crée une situation sérieuse et probablement durable, la surcharge des salaires dans le secteur privé ne pouvant être suivie par une entreprise de l'Etat. Il faudra donc réexaminer les conditions de travail sans pour autant négliger l'aspect humain du problème, et pousser encore plus loin la rationalisation. On attend ainsi un effort de compréhension du personnel des PTT, mais aussi des usagers, qui devront accepter de prendre de nouvelles habitudes. C'est ainsi que la suppression de la deuxième tournée quotidienne du facteur est sérieusement envisagée. On tiendra compte cependant des objections légitimes de la presse à ce sujet, a dit M. Bourquin.

Réunis dernièrement à Vitznau, les présidents des sections de l'Union PTT se sont occupés des questions concernant la politique des PTT et celle de la fédération. Après avoir entendu le chef de la division du personnel de la Direction générale des PTT, les délégués ont élaboré un programme immédiat correspondant pour 1971 et les propositions pour la révision de la classification des fonctions qui doit être réalisée jusqu'en 1973.

Les présidents revendiquent sans retard une augmentation des indemnités pour services irréguliers, ainsi que pour les services du dimanche et de nuit. Ils attendent en outre, cette année encore, une décision du Conseil fédéral sur l'introduction du 13<sup>e</sup> mois de salaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

Les présidents des sections de l'Union PTT ont exprimé leur certitude que les prestations de service de l'entreprise ne pourraient être maintenues dans toute leur étendue que si l'on fait droit immédiatement et complètement aux revendications de l'Union fédérative.